



RÉUNION PUBLIQUE LE PROJET ET LA PÊCHE

PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE SAINT-NAZAIRE

DÉBAT PUBLIC 20 MARS – 20 JUILLET 2013

La TURBALLE, le 11 juin 2013

Salle des fêtes de Kerhuel
Rue Kerhuel – La Turballe

De 19h30 à 22h30

Nombre de Participants : 273 participants

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

J'espère que vous êtes confortablement installé pour écouter le mot d'accueil républicain de Monsieur le Maire. Si vous voulez bien nous rejoindre.

René LEROUX, maire de La Turballe

Merci Madame la Présidente. Madame le Maire du Croisic – je n'ai pas vu d'autres élus, sauf des élus turballais –, Monsieur le premier adjoint du Croisic, qui est présent également, Madame, Messieurs, bonsoir. Tout d'abord, bienvenue dans cette salle des fêtes de Kerhuel, qui a connu beaucoup de réunions, beaucoup de manifestations et beaucoup de festivités. Et en tous les cas, je suis très heureux ce soir de participer avec vous à ce débat qui va nous permettre de vous éclairer, de nous éclairer les uns et les autres sur ce grand projet du parc éolien offshore. En tout cas, bienvenue Madame la Présidente, bienvenue à tous les membres qui vous entourent. Pour beaucoup d'entre vous, je vous connais parce que vous étiez déjà venus me rencontrer en mairie et je vous souhaite une très bonne soirée. Et bon courage.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur le Maire, merci. On va un peu changer aujourd'hui, et je vais céder la parole à Jean-Louis LAURE – on est une équipe, vous l'avez souligné – pour la première partie.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. Je vais vous présenter rapidement avant que nous n'entrons dans le vif du débat, le débat public. Certains d'entre vous, qui sont des fidèles des réunions, connaissent déjà cette intervention. Et puis d'autres ne la connaissent pas du tout. Donc, je crois que c'est utile de le faire.

Aujourd'hui, c'est la septième réunion d'une série de dix que nous avons organisée. Et c'est une réunion comme chacune des réunions où nous approfondirons un sujet. Ce soir, c'est le sujet de la pêche. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce débat est le fruit d'une décision de la Commission nationale du débat public. La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante, que les grands maîtres d'ouvrage – les maîtres d'ouvrage, donc, ce sont des porteurs de grands projets – ont l'obligation de solliciter avant de lancer un projet. Éolien Maritime France, qui porte le projet du parc éolien dont nous allons parler ce soir a donc saisi – c'est le terme consacré – cette Commission nationale qui a décidé au mois de juillet 2012 de la nécessité, de l'utilité en tout cas, de réaliser ce débat.

Ce débat a deux spécificités un peu particulières. La première est que Éolien Maritime France a été lauréat d'un appel d'offres de l'État portant sur des projets de parc éolien. quatre projets ont été attribués, trois à Éolien Maritime France et un quatrième à un autre lauréat. Et donc, une des spécificités de ce débat, c'est que simultanément trois autres débats ont lieu, à Courseulles, à Fécamp et à Saint-Brieuc. Et vous pouvez d'ailleurs accéder aussi à cette information sur les sites internet.

Quel est l'objet de ce débat ? Traditionnellement, on parle du bien-fondé du projet. Et on va poser la question bien entendu... on se pose la question depuis le début des enjeux, des

objectifs, du pourquoi ce parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Deuxième objet du débat, c'est aussi de parler et de comprendre les caractéristiques. Comment ce parc se définit-il ? Combien y a-t-il d'éoliennes ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Comment tout ça va fonctionner ? Comment on va faire pour l'exploiter ? Et c'est aussi, donc, quelque chose de très important à aborder. Et puis, troisième volet du débat public, c'est d'essayer de comprendre, d'analyser quels sont les impacts sur l'environnement du projet. Je dis environnement au sens le plus large possible, environnement naturel, mais aussi social, économique. Et quels sont les impacts éventuels sur les pratiques et les usages de la mer. Et c'est en particulier ce que nous allons faire ensemble ce soir.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Nous avons juste un petit souci. Nous sommes victimes de notre succès, Monsieur le Maire. Beaucoup de personnes sont à la porte. Que fait-on ? Non, mais il y a des normes de sécurité. Est-ce que... voilà. Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, qu'est-ce qu'on fait ? Excusez-moi, mais... est-ce qu'il y a beaucoup de personnes qui n'entendent pas ? Est-ce que peut-être elles peuvent venir par là, non ? Si on peut les diriger par là ? Je regarde la régie, là. Parce que là, ce sera plus sympathique quand même. Ce n'est pas la rue. Merci beaucoup. Excusez-moi d'interrompre ça, mais on ne peut pas... C'est un débat fait pour le public. Si le public reste à la porte, ça ne va pas du tout... Nous tenions à venir ici. Nous avons eu cette salle que vous ne pouvez... peut-être ultérieurement vous aurez besoin de l'agrandir, mais dans l'immédiat... Oh, là ! Affaires intérieures, je crois. Est-ce qu'on peut faire passer quelques chaises s'il y en a encore pour ici ? Merci beaucoup. Excusez-moi de cette interruption, cher collègue.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Je vous en prie, Madame la Présidente. Pour animer ce débat, la Commission nationale que j'ai évoquée tout à l'heure nomme une commission particulière, désigne tout d'abord un Président ou une Présidente. Nous avons le plaisir d'avoir une Présidente pour cette commission : Chantal SAYARET. Et la Présidente compose une commission dont elle soumet la composition à la Commission nationale. Nous sommes six personnes, hommes et femmes à parité. Cinq sont présentes devant vous ce soir. Et la sixième n'a pas pu se joindre à nous. Oui, ça va être difficile de travailler, mais on va essayer quand même de le faire.

Et la caractéristique de cette commission, c'est que nous avons les uns et les autres des formations, des expériences extrêmement diversifiées, mais nous n'avons ni les uns ni les autres – et j'insiste bien là-dessus – de rapports, ni d'intérêts avec le projet, ni avec le porteur du projet, le maître d'ouvrage. Et ceci est très important. C'est notre engagement de neutralité et d'indépendance. Nous sommes là pour favoriser le dialogue entre vous tous et le maître d'ouvrage.

Je rappelle également les trois principes du débat public, celui de l'équivalence, celui de la transparence, celui de l'argumentation. L'équivalence, c'est que chacun d'entre nous ici, chacun d'entre vous, quel qu'il soit, qu'il soit élu, porteur d'un mandat associatif ou simple citoyen, a la même parole. D'autant... sous-entendu que cette parole est argumentée, c'est-à-dire qu'on ne donne pas un avis ou... simplement pour dire qu'on est pour et qu'on est contre, ce n'est pas ça qui fait avancer le débat. Mais un avis argumenté. Et la transparence, c'est le fait que tout ce qui est mis à disposition est accessible et rien n'est caché.

Deux mois après la clôture de ce débat, donc, nous sommes un peu plus avancés que la mi-débat, à peu près aux deux tiers, notre Commission va élaborer au plus tard dans les deux mois un compte-rendu de ce débat. Non pas pour dire le pour et le contre, non pas pour quantifier, mais pour repérer les arguments qui se seront fait jour. Et simultanément, la Commission nationale du débat public tire un bilan du débat. Trois mois après la publication de ce compte-rendu et de ce bilan, le maître d'ouvrage prend une décision sur les suites à donner à son projet et prend en compte les enseignements du débat public et propose également des modalités d'information et de participation du public dans la mesure où il donne suite, bien entendu, à son projet.

Pour accompagner le débat, plusieurs initiatives ont été prises par la Commission, notamment la publication d'un journal que vous avez pu trouver à l'entrée. Il y a deux numéros. Le dernier vient de sortir. Une lettre électronique. Quatre éditions ont déjà été publiées sur le site. Et bien sûr, le site du débat public dont vous trouvez ici l'adresse internet. Tous ces documents sont accessibles dans le hall.

Sur le site du débat, vous pouvez poser des questions et avoir bien sûr une réponse. La Commission est là pour vérifier que ces réponses sont non pas pertinentes sur le fond, mais en tout cas répondent bien à vos questionnements. À ce jour, 255 questions / réponses ont été émises et 124 avis simplement, donc des prises de position. Avec une forte progression, Madame la Présidente, depuis la dernière réunion qui s'est tenue à Nantes le 4 juin, puisqu'on avait 238 questions / réponses et simplement 88 avis. Il y a la possibilité d'apporter des contributions un peu plus élaborées sur le site internet et aussi de publier des cahiers d'acteurs. C'est quelque chose qui n'a pas encore été très développée. Mais aujourd'hui, un cahier d'acteur a été publié. Le cahier d'acteur est une contribution élaborée qui fait l'objet d'une maquette et d'une publication, au même titre que le maître d'ouvrage a pu publier son dossier. Cinq ou six autres cahiers d'acteurs sont en perspective. Et je crois qu'il y a une date, que je n'ai pas en tête, limite. Le 27 juin, si vous souhaitez proposer à la Commission un cahier d'acteurs, 27 juin, donc date limite pour le faire.

Dix réunions publiques, je vous l'ai dit. Nous en sommes à la septième... qui ont réuni jusqu'à présent, les six premières, 1 200 participants. Et je vois qu'ici il y a une très forte affluence à nouveau ce soir. Huit rencontres du débat mobile, dont vous avez peut-être entendu parler. Nous sommes allés, membres de la Commission et maître d'ouvrage, au-devant de ceux qui ne viennent pas nécessairement aux réunions le soir, dans les collèges également. Et nous continuerons cette présence.

Pour ceux qui sont amateurs des réseaux sociaux, il y a une adresse Twitter, un compte Twitter, qui est sous vos yeux ici. Et enfin, une permanence physique ouverte régulièrement, tous les jours à Saint-Nazaire, rue du Commandant l'Herminier. Voilà.

Avant de vous rappeler les prochaines réunions, le 3 juillet au Pouliguen et... vous les voyez, je ne vous les commente pas. Deux petites informations sur l'organisation. Nous avons organisé ce matin un atelier. Peut-être Madame la Présidente voudra-t-elle en dire un mot. Spécialisé sur l'environnement, qui a réuni presque 70 personnes qui sont venues creuser dans un débat de 3 heures, un échange de 3 heures, cette question de l'environnement avec

les équipes de la maîtrise d'ouvrage. Et puis, nous avons aussi sollicité... enfin, relayé plutôt auprès de la Commission nationale du débat public une demande d'expertise complémentaire sur la simulation visuelle. Certains ont vu les propositions du maître d'ouvrage. Certains ont considéré que ce n'était pas suffisamment explicite ou peut-être pas extrêmement calé. Et donc, une simulation visuelle, avec l'aide de l'École Navale, avec une adaptation du simulateur de l'École Navale, va être réalisée. Et vous avez là aussi la possibilité jusqu'au 21 juin, donc fin de semaine prochaine, de donner votre avis sur les points de vue qui pourront être retenus pour faire cette simulation qui a été confiée à un bureau d'études indépendant italien, dont on aura les résultats, je pense, nécessairement avant la fin du débat. À la Baule. Voilà.

Il est temps maintenant... je ne crois pas avoir été trop au-delà de mon temps... de donner la parole au maître d'ouvrage, qui est donc à la table, et peut-être... bien sûr, bien entendu, vous demander si vous avez des questions ou des observations à faire en dehors du manque de chaises – on s'en excuse à nouveau – sur l'organisation du débat.

Bon, et bien écoutez, nous poursuivons notre réunion publique. Je vais donc donner la parole au maître d'ouvrage. Je vais peut-être le laisser se présenter.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je veux juste rappeler, parce que je vais donner la parole au maître d'ouvrage, que dans toutes nos réunions, elles se divisent en deux temps, qui ne sont pas des temps égaux. Je dis ça un peu pour ceux qui sont debout, parce que c'est plus difficile d'attendre debout. Je suis désolée, Madame. D'une part, le maître d'ouvrage va présenter son projet et il vous sera possible de donner votre opinion ou de poser les questions sur l'ensemble du projet, sur le point qui vous intéresse. Et la deuxième partie, c'est sans doute une partie qui intéresse certains d'entre vous, qui sera consacrée à une question plus particulière, qui est celle de la pêche. Donc, nous passons là à la première partie. Merci pour... Madame. Merci beaucoup. Donc, le maître d'ouvrage nous présente son projet.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Bonsoir à toutes et à tous. Désolée effectivement pour ceux qui sont debout. Je suis moi-même Béatrice BUFFON. Je suis en charge de l'éolien en mer pour EDF Énergies Nouvelles. Je vais donc commencer cette présentation générale, puis je donnerai la parole à Gaëtan DUCHÊNE, le chef de projet.

Alors, commençons tout de suite. Qui sommes-nous ? Nous nous sommes associés à plusieurs partenaires pour développer ce projet. Donc, d'une part EDF Énergies Nouvelles, filiale à 100 % du groupe EDF, dédié aux énergies renouvelables. Nous nous sommes associés à DONG Energy qui est l'équivalent de l'EDF au Danemark, détenu à 75 % par l'État danois et qui a une particularité, qui est d'être le premier au monde dans l'éolien en mer. DONG Energy a installé ses premières éoliennes en mer il y a plus de 20 ans et elles tournent toujours. Et depuis, on a construit une quinzaine de parcs en Europe. Ce qui leur permet évidemment de bénéficier d'un retour d'expérience très significatif.

Nous nous sommes associés également à Nass & Wind. Nass & Wind, c'est une société française basée à Lorient. C'est le développeur historique du site. Et ils nous accompagnent

aujourd'hui dans le développement du projet et dans la réalisation des études en particulier sur la pêche. C'est donc Benoît FIGARÈDE de Nass & Wind qui fera une présentation à ce sujet dans la suite de ce débat.

Alstom également, donc le quatrième partenaire mentionné sur cette diapositive, qui est le fournisseur des éoliennes pour ce projet de parc.

Dans quel contexte nous inscrivons-nous ? Alors, on s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau de l'Union européenne, qui a pour objectif notamment de lutter contre le réchauffement climatique. Pour ce faire, l'Union européenne s'est fixée trois objectifs à horizon 2020, que l'on appelle les 3 x 20, qui consistent à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables pour qu'elles atteignent 20 % de la consommation d'énergie globale. Alors, la France a adopté ces objectifs et a décidé d'être un peu plus ambitieuse sur les énergies renouvelables en se fixant un objectif de 23 % à horizon 2020. Ensuite, pour atteindre cet objectif, l'État a défini pour chaque filière d'énergie renouvelable, la puissance à installer. Pour l'éolien, cela correspond à une puissance globale de 25 000 mégawatts à atteindre, dont 6 000 en mer et 19 000 à terre. Cela représentera à horizon 2020 10 % de la consommation d'électricité.

Pour atteindre les 6 000 mégawatts d'éolien en mer, l'État a décidé de procéder par appel d'offres. Ils ont donc lancé un appel d'offres en 2011 et ont sélectionné quatre sites début 2012, au large... alors, vous les voyez sur la carte. Au large de Courseulles-sur-Mer, de Fécamp, de Saint-Brieuc et de Saint-Nazaire pour un total de 2 000 mégawatts. Donc, ce soir, nous allons évidemment nous intéresser de près au projet de Saint-Nazaire et je vais laisser la parole à Gaëtan DUCHÊNE qui est le chef de projet.

Gaëtan DUCHÊNE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Bonsoir à tous. Regardons ensemble le projet qui est proposé ce soir dans le cadre de ce débat. Vous avez ici sur cette diapositive la zone qui a été proposée par l'État dans le cadre de l'appel d'offres. C'est une zone qui se situe à plus de 12 km des côtes. Notamment, de la côte entre Le Croisic et Le Pouliguen. Sur cette surface, nous proposons d'installer 480 mégawatts grâce à 80 éoliennes Alstom de 6 mégawatts chacune. Cette zone représente 78 km², ce qui veut dire que pour ces 80 éoliennes, on aurait un espacement d'environ 1 km entre chaque éolienne.

Alors, cette zone, elle a été choisie notamment pour des conditions de vent. On constate que sur cette zone il y a un vent moyen d'environ 30 km/h. 29 km/h pour être exact. Mais ce n'est pas le seul critère pour le choix de cette zone. Vous avez ici une carte qui représente de très nombreux critères qui sont chacun propres aux activités sur le domaine maritime. C'est ce travail qui a été effectué par l'ensemble des acteurs du territoire, piloté par la préfecture, de manière à définir la zone de moindre contrainte qui a été proposée dans le cadre de l'appel d'offres. Vous retrouvez ici quelques contraintes importantes de la région. Je passe très rapidement sur les activités de pêche qui seront à réaborder plus largement dans la soirée, mais vous retrouvez également les contraintes liées aux radars, liées à la navigation commerciale avec par exemple l'arrivée, l'entrée de l'estuaire et le chenal d'accès à l'estuaire. Au final, ce travail collaboratif a permis de définir une zone qui présente le moins de contraintes possible et dans laquelle on a pu proposer un projet d'installation d'éoliennes.

Alors, pour reprendre les grandes dates du projet qui est proposé, on se situe aujourd'hui dans la phase de débat public, comme vous pouvez le voir sur cette diapositive. L'idée, c'est que ce débat public se terminera dans le courant de cet été, en juillet. Il y aura ensuite un rendu de la part de la Commission. Le maître d'ouvrage... nous nous prononcerons suite à ce rendu. Et puis, si le projet se poursuit, nous rentrerons dans une phase de demande d'autorisation, notamment l'étude d'impact environnemental, la demande d'occupation du domaine maritime. Et puis, à l'issue de ces autorisations, les périodes envisagées pour la construction se situent à horizon 2015, jusqu'en 2020 avec notamment deux ans de travaux en mer. La mise en service prévisionnelle pour les premières éoliennes est prévue à horizon 2018.

Alors, je vous propose de regarder un peu plus en détail les caractéristiques techniques du projet. Ici, vous avez un schéma simplifié d'une installation d'éoliennes en mer. Sur la droite de la diapositive, on retrouve les éoliennes qui sont reliées entre elles par des câbles interéoliennes. Ces câbles cheminent vers un poste électrique en mer qui permet de rassembler l'énergie qui a été produite. Et de ce poste, part un câble qui revient jusqu'à la terre. Ce câble est d'abord sous-marin puis souterrain. Et enfin, ce câble est connecté au réseau via un poste de raccordement.

Ce qu'il est important de garder à l'esprit, c'est que vous avez ici une carte à l'échelle du parc. On retrouve la côte qu'on évoquait tout à l'heure. L'ensemble des installations que l'on vient d'évoquer, les éoliennes, les câbles, le poste électrique, les fondations, l'ensemble de ces éoliennes n'occupent une surface que de 0,3 % de la surface du site. De manière très concrète, c'est le petit carré rouge que vous voyez ici. Ce carré mesure environ 500 mètres de côté. Ce qui veut dire que l'ensemble des installations tient dans un carré de 500 mètres par 500 mètres.

Si l'on regarde l'éolienne qui est proposée dans le cadre de ce projet, vous avez ici une illustration de l'éolienne Haliade, construite par Alstom. Il s'agit d'une photo du prototype qui est actuellement en cours de test sur le site du Carnet. C'est une éolienne de 100 mètres de haut avec des pales de 73,5 mètres et une éolienne qui propose une puissance de 6 mégawatts.

Alors, ce projet est associé à un plan industriel. On évoquait à l'instant l'éolienne. Dans le cadre de ce projet, notre partenaire Alstom s'est engagé à construire quatre nouvelles usines, deux à Cherbourg pour les mâts et les pales et deux à Saint-Nazaire pour les génératrices et les nacelles. Au total, ce sont 1 000 emplois directs qui seront créés et 4 000 emplois indirects.

Concernant la construction du parc, on notera deux grandes étapes : 2015-2017 dédié aux fondations, leur fabrication et leur installation. Cette phase mobiliserait 200 emplois. Et 2017-2020, une phase plutôt dédiée aux éoliennes, à leur assemblage et leur installation, qui mobiliserait également 200 emplois. Une phase également importante dans la vie d'un parc éolien en mer, c'est la phase d'exploitation – maintenance. Nous sommes ici ce soir à La Turballe. Le choix que nous avons fait pour ce projet, c'est le choix de La Turballe pour baser notre centre d'exploitation – maintenance. Dans ce cadre, nous prévoyons le recrutement

d'une centaine de techniciens, d'ingénieurs, de marins. Il s'agit d'une activité pérenne, pendant toute la durée de vie du parc, avec un développement d'activités liées à cette implantation.

Alors, j'évoquais le plan industriel qui est associé à ce projet. Au-delà du plan industriel, c'est toute une dynamique industrielle qui se met en place à l'échelle des communes qui sont directement concernées, mais également à l'échelle du département, de la région et même, on le voyait tout à l'heure, à l'échelle nationale avec les implantations d'Alstom. Aujourd'hui, nous menons un travail avec l'ensemble des acteurs du territoire pour recenser les compétences qui existent localement, pour voir comment est-ce que nous pouvons collaborer pour développer ces compétences, aussi bien sur les aspects formation, sur les aspects emploi, insertion. Nous souhaitons vraiment capitaliser au maximum sur le tissu économique existant et puis travailler avec l'ensemble des acteurs sur le long terme.

En conclusion, ce projet, c'est : 80 éoliennes à plus de 12 kilomètres des côtes. C'est également une formidable opportunité pour le territoire en termes de développement. On voit le développement économique. Je pense qu'on parlera tout à l'heure des activités professionnelles qui peuvent y être associées. Et puis, c'est un horizon de temps relativement long qui permet de travailler ensemble puisque la mise en service prévisionnelle est prévue à horizon 2018, ce qui nous permet de travailler d'ici là tous ensemble. Je vous remercie.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup d'avoir tenu dans ce délai qui va paraître long à ceux qui sont debout. Je suis vraiment très gênée de cette circonstance. Nous allons vous donner la parole, parce que c'est pour vous, cette réunion. En vous rappelant que tout ce qui est dit est enregistré de façon intégrale, dans un verbatim. C'est la raison pour laquelle il y a des micros qui vont circuler, alors sans doute un peu avec difficulté, bien sûr. Et ces micros, donc, on va vous demander de les prendre et de décliner votre identité, de vous présenter, tout simplement pour l'enregistrement. Et si possible, de vous exprimer en trois ou quatre minutes afin que le maximum de personnes qui veulent s'exprimer puisse le faire.

Donc, j'en appelle donc à vos questions, à vos opinions sur le projet en général, sachant qu'ultérieurement nous allons parler plus précisément du thème la pêche. Le projet et la pêche. Qui souhaite s'exprimer ? Je pense que vous êtes assez pressés de parler de la pêche.

Oui ? Est-ce que vous pouvez faire passer le micro, Madame, s'il vous plaît ?

Christian ROBIN, conseiller municipal à La Turballe

Oui, bonsoir. Christian ROBIN, conseiller municipal. Voilà. J'aimerais une précision s'il vous plaît. Vous avez dit... dans un premier temps, il a été dit que chaque éolienne était distante d'un kilomètre, si j'ai bien compris. Ou j'ai mal compris. Et dans un deuxième temps, que les 80 éoliennes tiendraient dans un carré de 500 mètres par 500 mètres. Il y a quelque chose qui me... du point de vue de la logique, de l'occupation de l'espace. Voilà.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Est-ce que la régie peut remettre la carte ? D'accord, merci. Alors, effectivement, les éoliennes sont distantes d'un kilomètre entre elles. Ensuite, quand on additionne les emprises de chaque éolienne des câbles et de la sous-station, cela montre que l'ensemble de ces installations occupe 0,3 % de la surface totale du banc. Pour essayer de rendre plus concret ce que représente 0,3 %, nous avons fait ce schéma, qui va réapparaître à l'écran d'une minute à l'autre, pour montrer que si on collait, si vous voulez, si on rassemblait l'ensemble de ces équipements en collant les éoliennes les unes aux autres, les câbles, cela tiendrait dans le petit carré que vous voyez à l'écran, qui représente 0,3 % de la zone. Voilà. Donc, en fait, c'est une représentation pour montrer ce que ça veut dire, 0,3 % d'une surface, qui est en fait l'emprise globale des infrastructures. Parce qu'effectivement quand on les écarte d'un kilomètre, il y a beaucoup d'espace libre.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Deux places sont prêtes à accueillir... Trois. Pardon. Trois places. Ce serait dommage de ne pas les prendre. Il y a trois places à prendre. Voilà, une, deux, et une.

D'autres questions ? Monsieur ? Un micro ici, s'il vous plaît, Madame. Il reste deux places, une là et une là.

Christian THOMÈRE

Oui, bonsoir. Je me présente : Christian THOMÈRE. Il y a une question en préalable que je me pose, moi. On est en bord de mer. Alors, pourquoi favoriser les éoliennes plutôt que les turbines sous-marines. Les turbines sous-marines, on connaît les heures de marées. On connaît les courants. On connaît la force des courants. On sait quand on peut les utiliser. Alors qu'avec l'éolien, s'il y a trop de vent, on les arrête. S'il n'y a pas assez de vent, on ne les fait pas marcher. Donc, c'est vraiment de la perte d'énergie. Faut se renseigner à la météo pour savoir si on peut répondre aux besoins ou pas. C'est beaucoup plus difficile de manier de l'éolien que du sous-marin. Alors, pourquoi... qu'on mette des éoliennes en pleine campagne, soit. Puisqu'il n'y a pas d'autres solutions. Mais pourquoi choisir en bord de mer sur la façade maritime... pourquoi choisir l'éolien plutôt que la turbine sous-marine ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur, de votre question qui s'adresse bien sûr au maître d'ouvrage et pas à la CPDP. Merci d'y répondre.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, vous avez raison, il y a effectivement différents types d'énergies marines renouvelables. Aujourd'hui, la seule filière qui est mature d'un point de vue industriel est la filière éolienne posée, donc qu'on va, là avec des monopieux, installer sur le fond. On a également des projets donc d'hydroliennes, des projets houlomoteurs, des projets d'éoliennes flottantes. Ces projets sont à l'état aujourd'hui de recherche et développement. Donc, on va tester. D'ailleurs, le groupe EDF teste des hydroliennes au large de Paimpol-Bréhat par exemple. Mais il faut encore 5 ans à 10 ans pour que ces technologies soient matures. Et il y a encore un certain nombre de challenges en termes de maintenance, en termes de coût, en termes d'installation de ce type de machine. Et aujourd'hui, la filière n'est pas prête à installer des grands parcs. La technologie n'est pas mature.

Maintenant, c'est pour ça que l'on mentionnait les objectifs de l'État. L'ensemble des énergies marines renouvelables est nécessaire pour atteindre les seuils que l'on souhaite atteindre aussi au-delà de 2020. Donc, il ne faut pas... enfin, on ne les oppose jamais. On se développe sur l'ensemble des filières. Chacune a ses avantages, ses inconvénients, ses contraintes. Et c'est parce qu'on développera l'ensemble de ces filières qu'on arrivera à développer les énergies renouvelables en France. Donc, ça ne s'oppose pas et au contraire les unes bénéficient des développements des autres en termes technologiques.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Madame demande la parole, s'il vous plaît.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Bonjour, Anne-Laure BARILLÉ, Bio-Littoral. Effectivement, il y a des grands projets de houlomotrices, hydroliennes qui sont sur le site actuel de Sem-Rev, qui est situé à quelques kilomètres au nord du banc de Guérande. Et donc, ce qui veut dire que quand les hydroliennes seront matures, d'ici 5 ans, on va commencer à construire les premières éoliennes en mer. 80 machines sur le banc de Guérande. Et on va demander un autre site aux pêcheurs pour pouvoir mettre les hydroliennes ou la houlomotrice parce qu'on ne pourra pas mettre tout ensemble sur le banc de Guérande qui a un hydrodynamisme trop important pour laisser des structures. Si on déplaçait la zone dans la zone qui est prévue pour les houlomotrices de site Sem-Rev, on pourrait mettre les éoliennes, les houlomotrices, les systèmes de turbines sous-marines et même de l'aquaculture, comme ça a été prévu au colloque à Aveiro où on prévoit de faire des systèmes mixtes entre les éoliennes qui servent d'ancrage et les structures en mer.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Est-ce une opinion ? Une question ?

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Une question.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci pour le maître d'ouvrage. Attendez, reprenez le micro pour qu'on vous entende bien, parce qu'il y a eu une expression d'opinion. Mais la question...

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Puisque Énergie Maritime France est au courant de tous les programmes et qu'elle baigne dedans, pourquoi ne pas faire une action concertée et éviter de mettre des projets un peu partout sur le monde marin ? Pourquoi ne pas mettre un seul site qui est déjà instrumenté comme Sem-Rev et mettre toutes les ressources énergétiques propres sur le même site ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de cette précision.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Le Sem-Rev est un site de test qui va permettre de tester des technologies. Donc, il a été développé effectivement par d'autres entités dans ce but-là. Aujourd'hui, on parle d'un

projet d'éoliennes en mer de 500 mégawatts sur une surface de 80 km². Et pour définir les zones les plus propices, on peut rappeler qu'il y a eu un exercice de concertation mené par l'État, en 2009, 2010, au large de l'ensemble des façades. C'était la carte que montrait Gaëtan. On pourra peut-être la remonter. Et ils ont recensé l'ensemble des contraintes en termes d'usage et en termes de pêche notamment pour définir les zones dites de moindre impact. Et c'est ainsi que cette zone dite du banc de Guérande et dite du projet éolien de Saint-Nazaire a été définie. Donc, il y a une zone de test à côté, oui. Mais ça n'a rien à voir en termes de surface, en termes de temps, en termes d'échelle de temps, puisqu'on va tester des prototypes sur une courte durée. Et c'est ce qu'on fait, nous, au large de Paimpol-Bréhat où ce sont des tests sur quelques durées avec des permis très courts dans le temps. Là, on parle d'un projet pérenne, d'importance effectivement, 500 mégawatts, qui va alimenter plus de 700 000 personnes, qui requiert une surface plus importante. Mais pour la définir, il y a eu tout un travail amont de concertation pour justement éviter les zones de plus fort impact, choisir celle qui gênera le moins les usagers, qui est le plus compatible avec les différentes contraintes, environnementales notamment, évoquées par Gaëtan.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Monsieur a demandé la parole.

Maurice ARZUR

Maurice ARZUR. Donc, je suis habitant à La Turballe. Dans la présentation, vous avez dit que le projet allait créer des emplois pérennes sur 25 ans. Est-ce qu'il faut en déduire que la durée de vie ou de fonctionnement du parc est de 25 ans ? Et d'une manière plus générale, a-t-on une idée de la durée de vie d'un parc compte tenu de l'expérience des danois ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, effectivement, la durée prévisionnelle d'exploitation de ce parc est de 25 ans. On doit, si on poursuit ce projet, demander une demande de concession à l'État et l'État délivre des concessions pour une durée de 30 ans, mais qui inclut la durée de construction, d'exploitation et de démantèlement, d'où une durée moyenne d'exploitation de 25 ans. Les éoliennes et les installations sont effectivement destinées à durer cette période-là. Et en termes de retour d'expérience, on a un représentant de DONG Energy – je ne le vois pas – Jacques FEER en salle. Il est où ? Voilà, Jacques FEER, qui peut témoigner effectivement de leur retour d'expérience en termes de durée des parcs exploités par DONG Energy.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de donner le micro.

Jacques FEER, DONG Energy

Merci. Oui, Jacques FEER de la société DONG Energy. Donc, le premier parc éolien que nous avons construit au Danemark, construit en 1991 avec 11 machines de 450 kilowatts à l'époque. Et aujourd'hui, il y a 10 machines qui tournent toujours de façon très satisfaisante. La 11^e machine, on est en train... on doit refaire une pièce puisque les pièces ne sont plus faites de façon industrielle. Donc, effectivement, on a de très bons retours. Et les autres parcs, on a un autre parc en 1995, deux autres parcs en 2002, 2003, etc. Et ces parcs, moyennant un service bien fait, continuent à tourner sur ces périodes de 20-25 ans.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de ces réponses. Alors, Monsieur, s'il vous plaît. Oui, Monsieur, là.

Claude JOIGNEAULT

Bonsoir, Claude JOIGNEAULT, Piriac-sur-Mer. Une petite question sur le coût du parc éolien en mer versus un parc éolien sur terre. Je présume que la différence doit être extrêmement sensible. Et comme le territoire de la France est quand même un territoire immense avec une densité de population relativement faible, quel est l'intérêt de s'offrir ce surcoût ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Quel est l'intérêt de s'offrir ce surcoût, c'est ça votre question ? Par rapport à l'éolien à terre ? D'accord. Alors, on a parlé des objectifs de l'État français. Pour atteindre les 23 % d'énergie renouvelable en 2020, on a besoin de l'ensemble des filières renouvelables, l'éolien à terre comme l'éolien en mer. Vous aurez peut-être noté que sur les 25 000 mégawatts d'éolien, 19 000 sont à terre et 6 000 en mer. Donc, effectivement, l'éolien à terre est également un objectif très important pour atteindre les objectifs d'énergie renouvelable à horizon 2020.

Maintenant, sur le surcoût que vous mentionnez, aujourd'hui, les éoliennes à terre produisent des kilowatts/heure à un prix de 80 euros du mégawatt/heure. En mer, il y a le prix moyen sur les quatre parcs qui ont été sélectionnés à l'appel d'offres qui a été publié dans un rapport du Sénat, dont on peut faire état ici. Et ce prix est à 202 euros du mégawatt/heure en moyenne sur les quatre parcs. Donc, effectivement, c'est plus cher aujourd'hui.

Aujourd'hui, c'est plus cher parce que c'est une filière nouvelle, par rapport à l'éolien terrestre qui a été effectivement... qui a un passé beaucoup plus important. Et on a vu une baisse des prix sur l'éolien à terre. C'est en développant l'éolien en mer qu'on va réussir à réduire les prix. Et là aussi, DONG Energy et d'autres d'ailleurs ont une expérience très intéressante. Il y a un objectif de baisser de 40 à 50 % ces prix à horizon 2020 et de poursuivre ensuite. Comment ? En mettant des éoliennes plus puissantes. Et on voit que là on installe des éoliennes 6 mégawatts. On parlait des 450 kilowatts qui étaient installés il y a 20 ans. Donc, on voit que l'échelle augmente. Et cela va permettre de réduire le coût. Toutes les opérations de logistique en mer. Il y a énormément de progrès en termes de bateaux et de moyens visant à réduire les coûts.

Après, on pourrait se dire : « D'accord. Pourquoi ne pas attendre 10 ans de plus du coup ? Dans 10 ans, ce sera moins cher. » Si on attend 10 ans, on va rater le train industriel. Et c'est un peu ce qu'on nous reproche sur l'éolien à terre. Dans la mesure où c'est aujourd'hui que le train industriel se crée et si on n'y va pas aujourd'hui, Alstom ne mettra pas d'usine, Areva n'installera pas non plus d'usine. Tout se fera dans les pays Angleterre, Danemark, Allemagne. Et dans 10 ans, on nous dira : « Vous ne créez pas d'emplois avec cette filière. » Et ce sera vrai. C'est ce qu'on nous reproche avec l'éolien à terre, même si on a de nombreux sous-traitants dans la filière. C'est vrai que les éoliennes que l'on installe à terre sont toutes construites à l'étranger.

Donc, l'objectif de l'État, avec l'éolien en mer, au-delà des aspects énergies renouvelables, c'est aussi de créer des emplois. On a parlé des 5 000 emplois d'Alstom. De créer une filiale industrielle qui va se développer en France et qui va être capable d'exporter. L'enjeu, il est là. Donc, c'est pour ça qu'on y va aujourd'hui.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Cette réponse... Madame ? Ah oui, pardon. Oui, je... là, là et après votre voisin.

Dominique BUREAU

Madame BUREAU, guérandaise. Je voulais savoir un petit peu... le prix de l'électricité qui est intéressant chez nous, en France, quand même, va certainement être beaucoup plus cher et je voulais savoir si, au vu des améliorations des techniques, on peut espérer un jour que nous retrouvions une électricité qui ne soit pas très chère. Parce que là, elle va devenir de plus en plus chère. C'est bien les énergies renouvelables, mais elles ont un coût. Et ça intéresse beaucoup le consommateur quand même.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, en termes de coût pour le consommateur, il y a eu des analyses de coût faites, pour évaluer le coût de ces 6 000 mégawatts en mer. Et le résultat, c'est que cela représentera 25 euros par ménage et par an lorsque ces 6 000 mégawatts seront installés. Donc, 6 000 mégawatts, c'est 12 parcs comme celui dont on parle aujourd'hui. Ça veut dire que chaque parc, par exemple le parc de Saint-Nazaire, s'il se réalise, générerait un surcoût de 2 euros par ménage et par an. Donc, il y a un vrai surcoût. Il est modéré malgré tout. Et encore une fois, je reprends la question précédente. Ce qu'on espère, c'est qu'effectivement plus on va apprendre et plus les techniques vont s'améliorer et plus cette technologie va devenir compétitive.

Maintenant, sur le prix de l'électricité de façon générale, oui, quand on voit les projections, il va augmenter, mais pour plein d'autres raisons. Aujourd'hui, il y a des enjeux sur le nucléaire, la sécurisation du nucléaire suite à Fukushima, où il y a une politique maintenant de sécurité encore plus forte et qui coûte très cher en termes de maintenance, qui coûte des milliards au groupe EDF parce qu'il faut réinvestir. Les énergies renouvelables, on investit également. Mais c'est un ensemble de choses. Et en plus, on s'inscrit dans le marché européen, donc de façon très interconnectée avec nos voisins.

Mais le surcoût même du parc, voilà, je vous ai donné l'ordre de grandeur. C'est 2 euros par ménage et par an.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

La parole a été demandée ici. Monsieur, après... si vous voulez bien, oui, vous Monsieur. Il y a quelqu'un dans le fond. Oui, vous avez le spot. D'accord, j'ai vu.

Rémy GAUTRON, président Guérande Environnement

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement. Pour simplement dire que l'électricité la moins chère, c'est celle qu'on ne consomme pas, et que j'aimerais bien voir des tableaux comparatifs avec des chiffres nous indiquant par exemple que l'investissement dans l'éolien terrestre ou offshore correspond à combien de bâtiments isolés, c'est-à-dire l'électricité

qu'on économiserait. Et ça serait très intéressant de voir le résultat, car il est certain – moi, je conteste vos chiffres... Les danois, actuellement, produisent de l'éolien, de l'électricité éolienne. Elle est exportée en quasi-totalité. Mais comme ils ont mis un gros paquet sur l'énergie éolienne et que c'est une énergie intermittente – quelqu'un la souligné tout à l'heure, ça ne fonctionne que quand il y a du vent – pour pallier à ces périodes sans vent, ils installent, comme en Allemagne, des centrales au gaz et le charbon revient en puissance, surtout dans les pays de l'Est. Donc, quand il s'agit de faire des parallèles avec les économies, le CO², etc., etc., le bilan n'est pas tout à fait ce que je viens d'entendre.

Et quand on est dans un appartement, si on veut avoir une facture d'électricité moins conséquente parce qu'on se chauffe à l'électricité, ce qui est une aberration, investissez... il faut que les ménages soient aidés pour isoler, faire de la géothermie, etc., etc. Et là, ce sont des emplois non délocalisables. C'est pour les entreprises locales. Et le deuxième pull-over ou le pull-over dans l'appartement quand il fait froid comme je l'ai vécu à la campagne, c'est aussi très utile. Et revenons un petit peu au bon sens avant de sacrifier la pêche et des économies locales. Parce que vous avez parlé de création d'emplois tout à l'heure, de gros chiffres d'emploi, mais c'est le temps de la construction. Je ne vous parle pas de la maintenance. Je vous parle des autres. Si pour les éoliennes ici, si. Et ces emplois-là, moi j'aimerais bien les voir traduits en heures de travail. Parce que quand au chantier de l'Atlantique, ils font un paquebot, etc., un bateau, c'est traduit en heures de travail. Donc, j'aimerais bien aussi avoir ces chiffres-là.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci au maître d'ouvrage de bien vouloir répondre à ces questions précises.

Gaëtan DUCHÊNE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Alors, sur la traduction en volume d'heures, effectivement je pense qu'on peut le publier via le site internet de manière à ce que ça puisse être communiqué et que tout le monde puisse en prendre acte.

Je voudrais revenir sur votre intervention sur la partie maîtrise d'énergie, c'est effectivement quelque chose d'extrêmement intéressant. Pour nous, ça n'a pas de sens effectivement de proposer un projet qui apporte une énergie renouvelable sur le territoire et en même temps de ne pas travailler avec ce territoire sur sa consommation, sur ses habitudes de consommation.

Aujourd'hui, dans l'offre qu'on avait remise à l'État, on avait proposé des pistes de réflexion sur des mesures d'accompagnement du territoire. Et il y en avait notamment une qui portait sur la maîtrise de l'énergie et plus précisément, comme vous venez de l'évoquer, sur les travaux qui seraient nécessaires. Concrètement, c'était quoi ? Notre idée, c'était de dire : « On va installer 500, 480 mégawatts » Et on s'est dit, on peut travailler en première approche comme ça sur un objectif d'environ 500 foyers, 500 logements qui nécessiteraient un travail de réhabilitation. On sait que sur le territoire, le parc de logement a des qualités d'isolation assez inégales en fonction des périodes de construction. Nous, la proposition concrète que l'on fait, c'est à l'ensemble des acteurs. Alors, après, il faut voir comment est-ce que le territoire souhaite le décliner. Est-ce que c'est au niveau des communes, est-ce que

c'est au niveau des communautés d'agglomération ? Mais effectivement, d'avoir une vraie réflexion là-dessus. Le groupe EDF a par ailleurs une grande expérience dans ce domaine, aussi bien au niveau des bâtiments de particuliers que de grands bâtiments des villes par exemple. Donc, c'est une piste de réflexion qui nous tient particulièrement à cœur et sur laquelle on est tout à fait prêt à s'engager avec les acteurs qui le souhaitent.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Et vous mettez bientôt en ligne le tableau dont on parlait au début.

Gaëtan DUCHÊNE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Bien sûr, tout à fait.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Monsieur et, là-bas, Monsieur. Monsieur, s'il vous plaît.

Bernard LAUVREY

Bernard LAUVREY. Je suis pouliguennais. J'aurais voulu savoir, vous avez dit tout à l'heure que la puissance moyenne du vent était de 29 km/h. Je voulais savoir quelle était la puissance moyenne au Danemark, savoir quel était le facteur de... vous estimiez un facteur de marge de combien par rapport à la rentabilité de 80 % de vos éoliennes, c'est-à-dire combien de temps elles vont marcher et elles vont être rentables à une certaine rentabilité par an... Et voilà. Donc, ce sont les deux points qui m'intéressaient pour l'instant. Sachant que les questions de mes collègues précédents m'ont donné quelques informations. Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Sur la moyenne de vent au Danemark, est-ce que Jacques FEER a des indications ?

Jacques FEER, DONG Energy

Merci. Au Danemark, si on prend le parc de Horns Rev, on a un peu plus de 4 000 heures de *full load hours* au Danemark, c'est-à-dire de l'équivalent de la marche des éoliennes à pleine puissance, ce qui fait un facteur de charge de 50 %. Et en France, sur le parc de Saint-Nazaire, on est à peu près à 40 %. Donc, effectivement, il y a un peu plus de production rapportée au vent au Danemark que sur le projet ici. Il faut savoir qu'à terre, en France, on est à peu près à 23 %. Donc, il y a un énorme gain à aller en mer par rapport à ce que l'on peut avoir à terre.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Juste sur le facteur de charge, donc les éoliennes vont tourner plus de 90 % du temps, mais à puissance variable suivant le niveau de vent. Et donc, on parle de facteur de charge, c'est-à-dire que si elles tournaient à pleine puissance, cela équivaldrait à ce qu'elles tournent 40 % du temps à pleine puissance. Donc, elles vont tourner 90 % du temps à puissance variable, soit 40 % du temps à pleine puissance.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Une question dans le fond, s'il vous plaît.

Jean-Pierre RIGAULT, habitant de La Turballe

Jean-Pierre RIGAULT, chasseur sous-marin, représentant de la FNPSA. Voilà, la question est assez simple. Par rapport à la navigation, à la pêche sur votre site, à la faune, quel est l'impact... pouvez-vous nous expliquer... cet impact lié à tout ça ? Est-ce que la zone est une zone de nurserie, nourricière ? Voilà. Pouvons-nous avoir un peu plus de détails sur le site même ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, je suis désolée, mais nous gardons... Alors, je ne vous chasse pas, mais j'essaie de vous voir. Nous gardons... parce qu'il y a un spot. Nous gardons votre question un peu au chaud si vous le permettez, tout simplement parce que c'est dans la deuxième partie, je pense, que le maître d'ouvrage va d'abord faire une présentation avec un focus sur la pêche. Et nous avons quelques invités. Et le maître d'ouvrage répondra à votre question sur la pêche, si ça ne vous ennuie pas.

Jean-Pierre RIGAULT, habitant de La Turballe

D'accord. Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Mais on l'a bien en tête. Question... est-ce qu'il y a d'autres... vous allez être invités. Mais est-ce qu'il y a d'autres questions générales ? Monsieur... Souhaitez-vous répondre sur les centrales à gaz ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Quelle était la question sur les centrales à gaz ?

Alors, non, on ne va pas construire des centrales à gaz pour compenser l'intermittence, ce qui est effectivement ce que vous disiez. RTE a fait des études à ce sujet, qui sont disponibles. Et on proposait justement de mettre le lien. Je ne sais pas s'il y est déjà. Donc, on va mettre le lien sur le site internet, puisque RTE qui est le gestionnaire du réseau de transport en France, qui doit équilibrer à tout moment production et consommation, regarde évidemment tout ça de très près, puisque c'est de leur responsabilité que la production corresponde à tout moment à la consommation. Et ce que leurs études montrent, c'est que les éoliennes que l'on va installer à terre ou en mer sur toutes ces prochaines années vont permettre d'effacer, c'est-à-dire de réduire la production thermique. Il y a un certain nombre de centrales existantes en France qui fonctionnent à partir notamment de gaz, qu'EDF doit allumer en période de pointe, en période de demande plus forte. Les éoliennes vont permettre de réduire cet appel à des installations thermiques existantes. Et il y avait, lors de la séance à Saint-Brevin, pour ceux qui y étaient, deux personnes qui étaient intervenues, un économiste et une personne d'une société qui s'appelait Green Giraffe, qui en avait parlé en détail et la présentation là aussi se trouve sur le site internet. Donc, n'hésitez pas à aller la consulter. Et ce qui était intéressant, c'est qu'il montrait sur des graphs, l'appel à la production, au nucléaire, thermique, hydraulique, où on voyait que la production éolienne venait réduire la production thermique. Voilà.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Madame. Une... Peut-être avant de passer à la deuxième partie, j'ai vu une question ici.

Christian ROBIN, conseiller municipal

Oui, oui, j'avais une...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de vous présenter, Monsieur.

Christian ROBIN, conseiller municipal

Ah, je me suis présenté. Christian ROBIN, Conseiller municipal. Voilà. Oui, vous dites... là, j'essaie de faire une petite comparaison de chiffres. L'ensemble des 4 parcs éoliens va donner 2 000 mégawatts, donc 480 pour celui de Saint-Nazaire Guérande. Si je compare avec la centrale de Cordemais, centrale thermique, on doit être à peu près à 2 400 mégawatts. Et donc, si je regarde bien, pour avoir une puissance équivalente à la centrale de Cordemais, il faudrait multiplier le nombre des éoliennes par 5. C'est-à-dire il faudrait à peu près 8×5 , 400 éoliennes sur le site. Si... je dis bien, en termes de besoin. Donc, qu'est-ce qui a guidé le choix de cet endroit ? Est-ce que c'est le besoin territorial d'augmentation de production d'énergie ? Ou bien effectivement le souci d'inaugurer des énergies nouvelles d'une part ? Et oui, c'est à peu près tout, le sens de ma question. Et comme les éoliennes sont assez distantes les unes des autres, vous m'avez parlé d'un kilomètre est-ce que par la suite, vous prévoyez d'intercaler entre les éoliennes, d'autres petites éoliennes pour gagner un peu la place, parce que là on a de l'espace perdu. On nous parle beaucoup de densification en urbanisme, de faire plus sur moins de surface, donc est-ce que c'est une voie qui serait envisagée ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

On va vous répondre. Merci Monsieur. Merci le maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, par rapport à vos calculs et sur la centrale de Cordemais, et sur les puissances installées, pourquoi 480 mégawatts ici ? En fait, si on prend un peu de recul, il faut revenir à ce qu'on disait concernant l'Union européenne et la France d'autre part. La France, aujourd'hui, a un certain nombre de moyens de production et doit à long terme estimer consommation et production, voir les moyens nécessaires. Et s'est de plus fixée un objectif d'atteindre 23 % d'énergie renouvelable dans la consommation globale d'énergie. Pour atteindre ces 23 %, on a besoin de développer des projets solaires, des projets biomasse, des projets éoliens. Et en fait, la Direction générale de l'énergie et du climat qui dépend du ministère de l'Écologie a fait l'exercice pour définir pour chaque filière quelle puissance, quel nombre de parcs il faut développer pour atteindre cet objectif de 23 % d'énergie renouvelable dans le portefeuille global français. Ils en ont conclu que pour l'éolien, c'était un objectif de 25 000 mégawatts qui était pertinent. Aujourd'hui, on a environ 8 000 mégawatts installés à terre. Donc, il faut passer de 8 000 à 25 000. Et sur ces 25 000 mégawatts, il est apparu que 6 000 étaient réalisables en mer.

Alors, pour atteindre ces 6 000, effectivement, chaque parc représente à peu près 500 mégawatts. Donc, là, il y en a eu 4 de choisis. L'État a lancé un deuxième appel d'offres qui est en cours sur deux autres zones, donc 1 000 mégawatts de plus et a l'intention de lancer une troisième tranche d'appel d'offres dans un an ou deux ans sur d'autres zones au large pour atteindre ces 6 000 mégawatts.

Sur la deuxième partie de la réponse, juste pour y répondre, le pourquoi d'un kilomètre. Alors, on espace les éoliennes pour qu'elles produisent au mieux et pour qu'elles ne se gênent pas. Parce que derrière l'éolienne, le vent est perturbé. Et donc, on a intérêt à effectivement écarter l'éolienne suivante pour qu'elle retrouve un régime de vent régulier. Et c'est comme ça également qu'on atteint ce qu'on appelait les facteurs de charge, que l'on mentionnait, de 40 % en mer, à comparer à 23 % à terre. Donc, c'est vrai que des éoliennes en mer produisent beaucoup plus, quasiment le double, de ce qu'on obtient à terre. Mais il est important de les écarter pour atteindre cette production maximale.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une question dans le fond de la salle. Et après, si vous le voulez bien, nous passerons à la deuxième partie. On va vous écouter, Monsieur. Et sachant qu'à la fin de cette deuxième partie, il y a un temps de prévu pour accueillir toutes les questions, même si elles ne sont pas exclusivement réservées à la pêche. Monsieur ?

Jean-Luc LECHAT

Oui, merci. Je suis Jean-Luc LECHAT, habitant à La Turballe. Juste une question. On a évoqué la question du démantèlement tout à l'heure au bout des 25 ans. Quels matériaux pour ces éoliennes ? Et quel recyclage ou quel avenir pour le produit à la fin ?

Gaëtan DUCHÊNE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Alors, si l'on regarde l'ensemble des matériaux, il y a une bonne partie, notamment pour les fondations, il s'agit de matériaux métalliques. Là, la filière de recyclage existe. Il s'agit de reprendre ces matériaux, de les refondre. Et ils repartent dans le circuit de production de la métallurgie. Le matériau des pales en l'occurrence la fibre de verre et la résine, aujourd'hui effectivement c'est un matériau où la filière existe. C'est une filière de réutilisation plus que de recyclage, c'est-à-dire que ces matériaux sont broyés et réutilisés pour d'autres usages, par exemple du ballast ou du remblai. Typiquement, ça peut être sur des routes, sur des voies de chemin de fer.

Concrètement, sur le projet nous n'utilisons que des matériaux, je dirais, relativement courants dans l'industrie ou dans le génie civil avec des filières qui existent. Effectivement, nous participerons à la valorisation de ces filières comme tout industriel.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Si vous le voulez bien, nous allons passer à l'approche un peu particulière sur la pêche. En sachant qu'on a connu une approche générale du projet. Donc, je vais demander au maître d'ouvrage de faire une petite présentation rapide de la problématique « le projet et la pêche ».

Benoît FIGARÈDE, Nass & Wind

Juste le temps que la régie mette la présentation. Très bien. Pour introduire cette présentation, une définition, celle du mot « halieutique », qui est un mot d'origine grec qui signifie « lié à la pêche ». C'est un mot qui est souvent employé comme adjectif. On parle de ressources halieutiques pour l'ensemble des espèces marines qui sont capturées par les pêcheurs, exploitées par la pêche. Et on parle d'activités halieutiques pour des filières

d'activités de pêche. Naturellement, ressources halieutiques et activités halieutiques sont liées, l'objectif étant pour les pêcheurs d'avoir une gestion durable, raisonnable de la ressource. Partant de cette définition, le maître d'ouvrage a choisi d'étudier ces deux compartiments, donc à la fois la ressource halieutique et à la fois l'activité halieutique, tout en créant des liens entre les deux.

Pour ce qui est de la ressource halieutique, donc le maître d'ouvrage s'est appuyé sur les protocoles de référence sur le sujet, les protocoles Ifremer, les protocoles scientifiques qui ont ensuite été discutés avec le Comité régional des pêches et adaptés aux sites d'études. Ces protocoles ont été confiés à un bureau d'études de scientifiques qui sera en charge de les mettre en œuvre pour évaluer l'état initial de la ressource halieutique sur le site. Quels sont les poissons qui sont présents sur le site ? Pour cela, le bureau d'études va s'appuyer sur les données existantes. Elles sont nombreuses concernant la pêche. Donc, il y a toutes les données que les scientifiques ont à disposition. Les données qui sont dans les structures professionnelles. Mais également sur des campagnes en mer, dont je vais citer quelques exemples.

Deux types de campagnes. Donc, on a les campagnes dites métier. Donc, on a décidé de faire des campagnes ciblées sur l'activité de pêche qu'il y a sur Guérande. Donc, on va avoir des campagnes spécifiques à bord des navires qui pratiquent la palangre pour cibler le congre et le bar, à bord de navires qui pratiquent le casier à crustacés pour cibler le homard, les tourteaux, et puis à bord de navires qui pratiquent le filet pour cibler les poissons divers. À chaque fois, des scientifiques sont embarqués sur ces navires professionnels, des professionnels qui connaissent la zone. Une petite particularité. Il y a une étude qui est ciblée sur le homard, qui va être réalisée par l'Ifremer. Donc, c'est une espèce assez emblématique du banc de Guérande.

Autre exemple de campagne scientifique halieutique : les campagnes pour connaître la distribution des larves de poisson. C'est exactement le même principe. Des scientifiques sont embarqués sur des navires professionnels qui connaissent la zone. À une différence près, c'est qu'on va utiliser un engin de pêche particulier pour capturer les larves, qui est un filet bongo. C'est un filet à mailles très fines qui va être tracté. Donc, on a une image ici, en haut à droite, du filet bongo. Et on réalise deux sorties par mois pendant cinq mois. Donc, une dizaine de sorties au total.

C'est le bureau d'études Créocéan qui réalise ces études-là et les échantillons sont analysés par des spécialistes du Muséum national d'histoire naturelle de Concarneau, parce que ça nécessite un savoir-faire particulier dont le muséum dispose.

Pour ce qui est de l'activité de pêche maintenant, on travaille directement avec le Comité régional des pêches des Pays-de-Loire qui prend en charge cette étude-là. L'objectif pour eux va être d'évaluer l'activité qu'il y a sur la zone d'étude. Quels sont les différents navires présents ? Quelle est leur saisonnalité ? Quelle est leur dépendance économique à la zone ? Pour cela, le Comité régional s'appuie sur un outil qu'ils ont développé en interne depuis 2009, qui est un outil qui s'appelle Valpena, qui est fondé sur des enquêtes auprès des patrons pêcheurs. Et ils s'appuient également sur une étude scientifique, qui est un programme Ifremer, qui s'appelle Recopesca.

Maintenant, pour créer le lien, puisque je vous disais au départ qu'il y a un lien entre la ressource halieutique et l'activité halieutique, il y a un groupe de travail pêche. Il y a un groupe de travail qui se réunit tous les deux mois depuis le début du projet, qui associe les scientifiques et les professionnels de la pêche, qui permet de discuter des protocoles, de présenter les résultats, de les améliorer si nécessaire et de coordonner l'ensemble des études environnementales. Elles sont nombreuses. Il y a beaucoup de bateaux qui font des études sur l'environnement sur mer. Ça permet de passer les informations. Et c'est vraiment une notion importante que cette co-expertise, cette association entre ceux qui connaissent la zone, les pêcheurs professionnels, et puis avec des méthodes scientifiques.

Pour ce qui est de la pêche plaisance, d'une part les études sur la ressource halieutique vont naturellement cibler les différentes espèces qui sont également capturées par les pêcheurs plaisanciers. Et pour les aspects socio-économiques, il y a une étude qui va être lancée par le cabinet Ernst & Young sur cette activité.

Pour conclure, il y a vraiment une chose essentielle à retenir. C'est cette notion de co-expertise : on associe les scientifiques et les pêcheurs professionnels pour avoir des protocoles de référence et pour avoir une expertise complète sur le sujet. Merci de votre attention.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur, de cette présentation. Je voudrais vous dire que dans quelques instants vous allez entendre Créocéan, qui ont été cités, que nous avons invités. Vous allez entendre le Corepem que nous avons invité. Mais d'ores et déjà... il y a deux plateaux d'invités... D'ores et déjà, est-ce que vous avez des questions à poser à l'intervenant qui vient de s'exprimer ? Monsieur ?

Alain DORÉ

Alain DORÉ de Pornichet. Je crois me souvenir, Monsieur FIGARÈDE, d'avoir vu une photo de vous dans la presse vers novembre 2009, je crois. Alors, peut-être que je me trompe... La presse rapportant la signature d'un accord de Nass & Wind avec les pêcheurs. Pouvez-vous nous dire ce qu'il y avait dans cet accord ?

Benoît FIGARÈDE, Nass & Wind

Alors, je ne pense pas... Je ne travaillais pas pour Nass & Wind en 2009. Donc, ce n'était pas la bonne photo. Ce qui avait été fait avec la pêche professionnelle, c'étaient des discussions en amont sur la méthode de travail. Voilà. Donc, on a échangé sur une charte de collaboration avec le Comité régional des pêches.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

D'autres questions à notre intervention ? De toute façon, il y en a qui viendront peut-être. S'il n'y en a pas, si vous le voulez bien, je vais vous demander de céder la place, Messieurs, mais de rester avec nous. Où ? Je ne sais pas. Plutôt derrière. Il y a des places. Et j'aimerais que Madame BARILLÉ et Monsieur DONNARD nous rejoignent, s'il vous plaît. Ah, une chaise s'est libérée. C'est un peu on se lève et on perd sa chaise, on perd sa place.

Je pense que des petits chevalets vont arriver. Tout est un peu compliqué dans l'organisation. Mais... merci beaucoup. À la suite de ce que nous avons entendu tout à l'heure, je rebondis en disant que nous aussi, nous avons invité deux personnes pour former deux tables avec une problématique qui est celle de la ressource dans un premier temps, dont nous allons parler. Deuxième problématique, celle de l'activité pêche. Donc, quels seraient les impacts du parc éolien sur les ressources en poisson et en crustacé. On a évité le terme savant. Et ultérieurement, nous parlerons de l'impact éventuel sur les activités de pêche. Monsieur DONNARD, vous avez la parole et je vous laisse vous présenter. Merci beaucoup.

Christophe DONNARD, bureau d'études Créocéan, responsable agence Bretagne

Bonjour. Donc, je m'appelle Christophe DONNARD. Je suis le responsable de l'agence Bretagne de Créocéan. Créocéan étant un bureau d'études spécialisé dans le domaine marin, qui a une existence relativement longue puisqu'on a plus d'une vingtaine d'années d'expérience sur le domaine marin. Donc, nous travaillons uniquement sur le domaine maritime. Les ingénieurs et les scientifiques qui sont chez Créocéan travaillent sur la pêche, sur la modélisation, sur l'hydrosédimentaire, sur la biologie marine. Sur cet aspect banc de Guérande et sur le développement du parc éolien, nous avons été choisis pour mener une étude dite halieutique de l'impact du parc sur la ressource. Le Corepem va s'occuper de l'impact du parc sur les usages et nous, nous avons mis en place des protocoles, en collaboration avec le groupe de travail pêche, pour faire des suivis et pour faire une première étude, là, sur cet impact sur la ressource pêche.

Est-ce qu'on peut... ? Voilà. C'est là. D'accord. Faut viser quelque chose ? D'accord. Donc, la finalité de l'étude, c'est d'évaluer les impacts du parc sur la ressource, c'est-à-dire sur les poissons, les crustacés, les espèces qui sont pêchées sur le banc de Guérande essentiellement. Donc, il s'agit de bien connaître, identifier la ressource que l'on a sur le site. Comme je le rappelle dans la fin de cette diapositive, il ne s'agit pas d'une étude sur la biodiversité. Nous sommes bien sur une étude spécialement ciblée sur la ressource pêche.

Pour ce faire, le programme de l'étude se décompose en quatre phases. Nous avons un état initial qui est en cours de réalisation. L'étude a démarré fin 2012. Donc, cette plus grosse partie, c'est cette phase 1. C'est la phase état initial, qui va se composer – on va le voir plus loin – en une partie dite bibliographique, on va rechercher les données. Et une partie de campagne en mer. S'en suivra de cette phase 1, la phase 2 qui concerne les impacts du projet sur la ressource halieutique et les effets cumulatifs que l'on peut avoir avec d'autres projets. Une fois que cette phase état initial sera faite, nous pourrons envisager d'entamer l'expertise sur l'impact du projet. S'en suivront ensuite les mesures de réduction et des compensations des impacts que l'on pourra mettre en place sur la ressource et sur les activités. Et la dernière phase, une phase sur le plus long terme, c'est-à-dire une adaptation des protocoles. Nous avons mis en place des protocoles, nous sommes en train de les dérouler sur l'année en cours. La fin de cette phase permettra de voir comment on peut les adapter, voir s'il y a des choses à modifier pour les suivis des années ultérieures.

Alors, pourquoi nous faisons une étude sur la pêche ? Et pourquoi y a-t-il besoin de faire une étude sur la ressource ? Nous partons en fait sur des données qui sont des données statistiques qui sont larges. On s'appuie beaucoup sur les données au départ pour démarrer des données dites SIH, c'est-à-dire du système d'information halieutique développé par

l'Ifremer, qui a carroyé la mer en rectangle, dans lequel il récupère de la donnée. Alors, ce sont des données qui sont récupérées par les *Log Books*, par les carnets de pêche, par les enquêtes terrain et également des observations en mer et par les données criées. Donc, ça permet d'avoir des statistiques déjà sur la ressource et de savoir ce qui est pêché dans chacun de ces carreaux. Alors, ces carreaux sont larges.

Ici, on voit le carreau qui nous intéresse, nous, ici sur le secteur. C'est le carreau dit 23E7 de son joli nom. Donc, dans ce carreau, nous avons de la donnée qui est de la donnée estampillée Ifremer, qui est de la très bonne donnée. Et on voit que le parc, le projet du parc s'inscrit dans une petite surface de ce carré. Ce carreau n'est pas suffisant à l'échelle où il est pour définir finement la ressource pêche que l'on va avoir sur ce secteur. Donc, on va compléter ces données par des périmètres d'étude qui sont un périmètre d'étude plus restreint. On a un périmètre qu'on a appelé bibliographique, sur lequel on va récolter la donnée avec le Corepem, avec différentes productions de données comme les criées. Et un périmètre terrain qui va être un périmètre plus restreint, c'est le périmètre terrain, c'est celui qui est ici. Voilà. Et c'est dans ce périmètre-là que l'on va faire nos campagnes de prélèvement pour identifier la ressource.

Donc, les campagnes, on en a parlé tout à l'heure - les campagnes que l'on va faire - alors, on s'appuie effectivement sur les informations études Ifremer, programmes de suivi, qui sont Valpena, Recopesca. On en a parlé. Les campagnes de suivi sur le site sont les campagnes de casiers, palangre, filet et enfin larves. Les larves ne sont pas destinées à définir les ressources pêche, mais plutôt la fonctionnalité, ce qu'on appelle la fonctionnalité nourricerie du secteur.

Alors, les campagnes de suivi casiers viennent juste de commencer. Elles ont démarré hier, en fait. Et voici les points de suivi de ces campagnes. Donc, on a en fait 6 stations de suivi à l'intérieur du parc et 4 stations de référence qui sont des stations en dehors du parc, qui vont servir de témoin par rapport aux points qui sont à l'intérieur du parc. On aura également une campagne de suivi avec de la palangre. Là, ici, on voit des photos du bateau et de la palangre. Et de la même façon, nous avons donc identifié 6 points, 6 stations à l'intérieur du parc et 4 stations à l'extérieur, qui serviront de stations témoin. Et pour les filets, le bateau n'est pas encore trouvé pour les filets, c'est pour ça que je ne vous montre pas de photos. Enfin, c'étaient des exemples de bateaux tout à l'heure. Pour le filet, on aura également de la même façon 6 points à l'intérieur du parc et 4 à l'extérieur. Ces campagnes sont en cours de démarrage. On a eu beaucoup de retard lié à la météo. On devait démarrer au mois de décembre les premières campagnes palangre, notamment pour le congre. Ça ne s'est pas fait à cause de la météo. Et depuis, en fait, on attend la météo, qui a été très mauvaise depuis décembre. Et les premières pêches que l'on a faites, c'est avril, début avril, avec les pêches larves que l'on va voir ici. Les pêches larves, comme on le disait tout à l'heure ne sont pas destinées à identifier vraiment la ressource pêche, mais par contre à identifier la fonctionnalité nourricerie du secteur. Là, on utilise un filet un peu spécial qui est un filet dit bongo, c'est un filet à mailles très fines, qu'il a fallu adapter sur les bateaux. Et aujourd'hui, on est à 4 sorties réalisées.

Je vais pouvoir vous montrer un petit film sur ce qu'on fait sur ce bateau. On récupère les œufs, les larves que l'on trouve en fait dans la colonne d'eau, qu'on envoie ensuite au laboratoire du Muséum de Concarneau pour identification. Donc, voilà, les pêches larves. Là,

par contre, on a 3 stations à l'intérieur du parc et 2 stations référentes à l'extérieur. Voici à peu près le planning aujourd'hui de l'étude. Donc, on a démarré... pour des raisons météo, on a démarré en avril. Les campagnes casier vont commencer... ont commencé, pardon, ont commencé hier. Les campagnes palangre devraient commencer dans deux semaines. Ensuite, on mettra les campagnes filet au mois de juillet, qui seront suivies d'une campagne numéro 2 pour chacune de ces campagnes, qui aura lieu peut-être en septembre ou octobre. On verra à peu près la météo. Chacune de ces campagnes, les campagnes palangre, filet et casiers sont des campagnes de 5 jours en mer. Les campagnes larves... 5 jours d'affilée. Les campagnes larves sont des campagnes d'une journée et on en fait 10 entre le mois d'avril et la fin août. Donc, on en fait une toutes les deux semaines.

Alors, je pense que j'arrive à la fin. Est-ce qu'on peut passer le film que l'on a fait sur le bateau ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je pense que votre film est relativement rapide.

Christophe DONNARD, bureau d'études Créocéan, responsable agence Bretagne

Oui, 3 minutes. Il fait 3,21 minutes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, c'est ça. Vous allez faire des commentaires. Ensuite, ce que je vous propose, le temps que la régie trouve le film, c'est de passer la parole à Madame BARILLÉ, à l'issue du film, et ensuite de donner la parole à la salle.

Christophe DONNARD, bureau d'études Créocéan, responsable agence Bretagne

Donc, ça, c'est le filet bongo. Le départ se fait à Saint-Nazaire dans la matinée. Arrivé sur site, sur la première station, on déploie le filet. Il a une forme un peu spéciale, une forme en entonnoir. Il y a deux tubes. Et on le met à l'eau, on le leste. Voilà. Là, on a la mise à l'eau du filet et on va avoir un trait de 10 à 15 minutes environ. Pendant ce temps, on en profite pour faire des mesures à la sonde, des mesures physiques. C'est-à-dire que là on va mesurer la température, le PH, l'oxygène dissout, la turbidité et la salinité. Ça, c'est très rapide, ça prend quelques minutes. On récupère le filet. Le petit appareil, la petite hélice que l'on voit sur un des anneaux permet de mesurer la vitesse de l'eau quand elle rentre dans le tuyau, dans le filet et ça permet de calculer la quantité d'eau qui est passée. On a le diamètre de l'anneau. Ici, dans l'espèce d'entonnoir que l'on voit au bout du filet, on récupère tout ce qui est larves en fait. Donc, tout ce qui est passé à travers du filet à 500 micromètres de diamètre. On retamise avec un tamis à 500 microns également pour nettoyer et on récupère toutes les larves que l'on met dans un récipient. On note à chaque fois les positions. Voici le récipient que l'on emmène, que l'on ferme de façon hermétique. Voilà ce qu'on récupère. C'est une sorte de mucus vu à l'œil nu comme ça. Et quand on commence à regarder à la binoculaire, déjà on voit des choses. Là, on a des cténaïres, là, qui sont des espèces de groseilles de mer. Et puis un petit poisson, dont on ne sait pas ce que c'est pour l'instant. Merci.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur. Donc, je donne la parole à Madame BARILLÉ si... et je la laisse d'une part se présenter et ensuite nous faire une présentation de ses propos.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Bonjour. Anne-Laure BARILLÉ. Je suis docteur en biologie marine. J'ai fait ma thèse à Ifremer sur la modélisation d'écosystèmes marins côtiers. Et j'étais à l'université de Nantes quand on a eu la marée noire de l'Erica. À la suite de quoi on a décidé de créer le bureau d'études Bio-Littoral, parce que les postes de Madame Jocelyne MARCHAND, et de Yves GRUET qui était environnementaliste, et Madame MARCHAND travaillait sur les nourriceries de poisson en Pays-de-Loire, n'ont pas été reconduits. Donc, c'était une thématique qui me tenait à cœur et c'est pour ça que Bio-Littoral est né.

Depuis, on s'occupe beaucoup, beaucoup des nourriceries de poisson, notamment en estuaire, puisque nous avons fait les campagnes de chalutage dans l'estuaire. Nous participons à la restauration des vasières. Nous avons participé aussi à l'impact du pétrole dans l'estuaire de la Loire sur les nourriceries de poisson avec la disparition momentanée de l'éperlan. Donc, voilà. Donc, la nourricerie de poisson est une thématique qui nous intéresse particulièrement et nous ne travaillons que sur le littoral des Pays de la Loire pour essayer de comprendre comment tous ces habitats marins fonctionnent entre eux. Quelle est l'interaction entre eux ? Et quels sont les impacts cumulés ou pas qui peuvent agir sur tout cet environnement marin ?

Ca fait depuis 2006 qu'on fait tous les suivis laminaires pour Ifremer dans le cadre de la directive-cadre européenne et nous avons eu la chance d'être financés sur un programme mené par ELV, l'association Estuaires Loire Vilaine, pour suivre 10 sites de laminaires, dont 2 sont suivis par le MNHN, nous, on fait les 8 autres. Toutes les années. Et pour voir la biodiversité et voir toute la faune et les espèces associées.

Donc, je vais vous parler de cet habitat laminaire, en fait, qui constitue un petit peu l'essentiel... enfin, une part importante en tout cas du site sur lequel on risque d'avoir les éoliennes.

Ici, vous voyez... les deux points rouges constituent des plongées qu'on a faites le 28 juin 2011. C'était une équipe qui était constituée par 3 plongeurs scientifiques de Bio-Littoral et 3 plongeurs du MNHN, dont le docteur Sandrine DERRIEN qui est le spécialiste national. Et le point de Goué Vas sur le plateau du Four qui est une zone Natura 2000 que nous suivons de manière régulière chaque année. Et je vous rappelle que le plateau du Four a été mis en zone Natura 2000, parce que c'est un relief calcaire, donc qui est fragile, faillé, avec des grottes, avec des failles, qui permet justement d'avoir des congrès, des tourteaux, toute une faune qu'on n'a pas l'habitude de voir sur des reliefs granitiques, qu'on a beaucoup plus répandus en Bretagne, et sur lesquels s'est développé des laminaires, puisqu'on est dans la couche euphotique, c'est-à-dire la couche parmi laquelle la lumière peut pénétrer.

Partant de ces observations, donc les deux plongées qu'on a faites et puis Basse Capella, on s'est rendu compte de la richesse de ce site, avec notamment... on avait 75 espèces, flore et faune, enregistrées sur une seule plongée, ce qui est remarquable, avec notamment 37 espèces d'algues. On avait 2 espèces qui sont extrêmement intéressantes, c'est-à-dire d'un côté vous avez la laminaire ici, saccorhiza polyschides qui est une laminaire annuelle qui

va se développer et qui arrive à grandir en seulement 4 mois presque de 2,50 mètres à 3 mètres de haut. Et là, on va parler de forêt à laminaires, puisqu'ici vous voyez bien, on a une canopée avec les branches. Vous avez les troncs. Et ensuite, dessous, vous avez les bulbes qui servent uniquement à l'accrochage et qui vont constituer plein de petits refuges, parce que les bulbes peuvent faire jusqu'à 3 litres, des volumes très gros dans lesquels on va trouver des pontes d'invertébrés et puis des petits poissons qui vont venir se cacher. Donc, on a une véritable forêt avec tout un écosystème de forêt qui est lié à ces laminaires.

Ici, on va voir de jeunes laminaires, là, qui sont plus difficilement reconnaissables à ce niveau-là. Dans cette faune associée, on va avoir donc énormément de biodiversité. On va avoir jusqu'à 90 ou 132 espèces. Donc, ça, c'est un papier... je me suis basée sur des papiers scientifiques. Donc, vous aurez à chaque fois les références ici, en bleu. Donc, Christie et al. qui ont travaillé de très, très nombreuses années, c'est leur thématique de recherche « la biodiversité dans les herbiers laminaires », ont montré qu'en règle générale sur 1m² de laminaire, on avait entre 90 et 132 espèces. Et on pouvait atteindre des densités d'organismes de plus de 600 000 individus. Ce sont des petits individus, et ça va être constitué essentiellement de tous petits crustacés et de petits gastéropodes. Mais ça, ça va faire une ressource pour les juvéniles de poissons qui vont se développer dans cette forêt. Pourquoi ? Parce que du coup, on va avoir une grosse quantité de nourriture, exactement adaptée à la taille des petites bouches de poisson, parce que c'est tout petit. Ces poissons sont là aussi parce qu'ils sont protégés des prédateurs. Vous imaginez bien... ici, on a un très, très fort courant. Vous imaginez l'étal comme ça qui bouge et les prédateurs qui ont beaucoup de mal à ne pas se prendre les grandes branches dans la figure. Donc, ils vont rester plutôt en surface. C'est pour ça qu'on va trouver beaucoup de bars, beaucoup de carnassiers dans ce milieu-là. Donc, une richesse en flore et en faune extraordinaire. Une très, très grande biodiversité.

Est-ce qu'on est capable de trouver ça sur la totalité du banc de Guérande ou pas ? Ici, c'est le résultat de l'étude ELV qu'on avait faite. Donc, juste il y a un petit bémol parce que cet après-midi, on a appris qu'il y avait une erreur dans le dossier. Donc, je la communique à tout le monde, y compris à EDF. Il se trouve que là, ça, c'est le site du banc de Guérande, donc on a fait le plateau qui est à 12 mètres, sur lequel on avait une forêt laminaire avec 70 pieds de laminaire par m², donc extrêmement riche, bien plus riche que le plateau du Four qui est une zone Natura 2000. Et puis, ensuite, on avait ici, donc le site de Goué Vas, là, ce sont deux autres sites qui sont faits sur le plateau du Four. Le site de Goué Vas qui a été fait en juin 2011, là aussi juin 2011. Et on a vu qu'on pouvait descendre très, très bas. Alors, en fait, on ne va pas descendre jusqu'à -18 mètres, mais on va descendre jusqu'à -13 mètres. Et on s'arrête parce qu'après on a du sable et ça veut dire que la potentialité des laminaires pour descendre en profondeur est très grande. Ça veut dire que la potentialité d'avoir des laminaires sur le banc de Guérande, qui va de 10, en gros, jusqu'à... la majorité de la profondeur, c'est 10 jusqu'à 15, 18 mètres... elle est potentiellement très, très importante. Cet habitat, on n'en a pas beaucoup. Il faut vous dire, tous les milieux rocheux qu'on va avoir près de la côte, en fait, ils vont être soumis à l'influence du panache de la Loire. C'est très turbide. Du coup, ça empêche la lumière de pénétrer profondément. Et nos laminaires, elles vont être belles, mais elles vont s'arrêter très rapidement. Pour avoir des grands sites comme ça, qui sont tout étalés, sur lesquels on a la lumière qui arrive, et qui permettent

d'avoir un véritable écosystème complet, qui marche bien, on n'en a pas beaucoup. On va avoir le banc de Guérande et le plateau des Bœufs.

Donc, ici, pour vous montrer le suivi qu'on a fait avec ELV sur 5 ans, nous a montré... ça, ce sont les 7 sites, et puis après il y en a un autre encore un peu plus loin, un peu plus bas. L'intérêt qu'on a ici, c'est qu'on peut voir que ces laminaires sont très, très sensibles au facteur turbidité. Donc, ici, vous avez une image Spot qui vous montre le panache turbide de la Loire. Bon, on n'est pas en période de crue, c'est un panache relativement moyen. Et par contre, on voit bien ici, vous avez en rouge, c'est la profondeur qu'atteignent les laminaires denses, c'est-à-dire celles où on a plus de 3 pieds par m². Donc, on voit bien qu'ici, ce n'est pas très profond. Puis, plus on s'écarte, hop, plus on augmente la profondeur. Donc, on a bien un effet de la turbidité sur la profondeur et du coup sur la surface d'habitat potentiel.

Ici ce que je montrais, c'était une comparaison de la richesse qu'on avait pu trouver sur le banc de Guérande avec le plateau du Four qui est une zone Natura 2000. Enfin, 75, c'était la totalité de la flore. Là, on a 25 mètres, 25 individus par m² ici. Alors que sur Goué Vas qui est notre site Natura 2000, qui est bien protégé, on en avait à peine 6 pieds par m². Par contre, on aperçoit qu'on a essentiellement de la polyschides, alors qu'ici on va avoir un petit peu de laminaria hyperborea. Vous allez me dire : « Quelle différence ? » La différence, elle est là. C'est qu'il y en a une qui va être... ici, la saccorhiza polyschides, annuelle, très grande, sans épiphytisme ici. Vous voyez, les tiges sont complètement nues, tandis qu'ici en fait on va avoir une tige qui est ronde, qui peut... c'est une algue qui va se développer sur 15 ans. Et ensuite, elle va développer des grandes frondes comme ça d'algues rouges. Et ces algues rouges vont être consommées et elles vont servir d'abris aussi aux juvéniles. Et elles vont servir de support aux pontes. Donc, on va avoir un écosystème extrêmement riche.

Une grande particularité du site, c'est-à-dire que les sites qui sont au nord sont plutôt à dominance saccorhiza polyschides, alors que tous les sites qu'on fait ici au sud sont plutôt à dominance hyperborea, donc l'algue pluriannuelle qu'on va retrouver en hiver. Évidemment, ici, on se pose une grosse question : c'est de savoir quel type d'algue on va avoir. Plutôt de l'annuel, qui disparaît en hiver ou plutôt de la pérenne.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Excusez-moi, il reste... voilà... S'il vous plaît.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Oui, je vais vite alors. Donc, ici, c'est pour vous montrer les études qui ont été faites sur le réseau trophique. Ce sont des études qui proviennent d'un programme national de recherche, le programme EcoCal qui regroupait différents laboratoires français. Et ici aussi. Ce sont des traceurs par isotope stable qui permettent de montrer qu'en fait les laminaires ne sont pas consommées directement. Mais par contre, elles sont consommées de manière... en détrit. Elles vont s'arracher. Vous avez vu, la saccorhiza, ça peut faire 36 kilos par m². Elles sont arrachées. Elles vont être décomposées en petits morceaux. D'abord, les bactéries, ensuite les crustacés, beaucoup de crevettes. Les pêcheurs m'avaient dit que quand il y avait des belles laminaires, en fait ils avaient beaucoup de crevettes. Et ensuite, ça va être décomposé par les petits animaux et ensuite consommé par les poissons.

Ici, c'est une autre étude que j'ai prise. Alors, je regrette, généralement c'est toujours dans les pays étrangers et ce n'est pas français parce qu'on n'a pas d'études ici. Simplement, toujours pour vous montrer le réseau trophique qui est basé sur les laminaires. Et on va voir tout en haut là, le grand cormoran, l'eider, en fait, tout son réseau trophique est basé sur du laminaire. La vielle, les limandes, la morue, le cabillaud, le cténolabre, les tourteaux. Donc, ça, ce sont les poissons qui ont été testés, qui ont été trouvés sur le laminaire et qui ont tous mangé que des animaux ou des invertébrés qui s'étaient nourris des laminaires. Donc, on a un réseau trophique extrêmement fort.

Ici, c'est la zone de ponte ou nourricerie, donc on va avoir les gobies, les cténolabres ou les vieilles... vont passer toute leur vie dans ces laminaires-là. Et ce sont des poissons-fourrage. Ils vont servir de nourriture à tous les poissons carnassiers qu'on va trouver dans la région. Après, ce sont d'autres exemples où ce sont... les laminaires sont des nourriceries explicites et essentielles pour certaines espèces. La lompe, la morue, ça, c'est en Norvège. Le saumon et l'éperlan argenté pour le Canada.

Donc, les risques, c'est... on peut avoir des risques de turbidité.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'est la dernière présentation ?

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

C'est la dernière.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Des risques de turbidité qui vont être liés à la construction des éoliennes, qui pourrait diminuer la couche euphotique, c'est-à-dire la pénétration de la lumière. Et du coup, sur ce plateau-là, qui est relativement profond pour nos laminaires, entre 12 et 15, 16, 18, qu'on n'ait plus suffisamment de lumière pour le développement de ces algues-là.

Le deuxième risque, c'est qu'on va avoir forcément une perte d'habitat dans les endroits où on va construire les piles ou les systèmes en tout cas de fixation, ce sont soit des graviteurs ou des piles. Et ensuite, on peut avoir aussi une fuite de prédateurs qui va être liée soit au bruit, parce que les poissons sont très sensibles au bruit, soit avec d'autres fuites. Et on a vu qu'on avait, dans les pays nordiques notamment, des grandes zones de laminaires. On a des 50 000, des 500 000 km² de laminaires, et qui sont complètement parsemés parce qu'on a des développements d'oursins qui ravagent complètement les laminaires. Ils avancent en ligne comme ça, c'est très, très impressionnant. Et tout ça, c'est parce que... là, il y a eu un coup de surpêche qui a fait fuir les grands prédateurs. Mais ça pourrait être un autre phénomène.

Une fois que l'habitat est perturbé, quel est le temps pour que ça revienne à son état initial ? Donc, de très, très nombreuses études ont été faites. Et grosso modo, il faut entre 3, 5 ans

pour que la laminaire revienne. Et il faudrait presque 7 ans en fait pour que toute la faune associée et les algues rouges puissent revenir aussi.

Voilà. Je vous remercie. Je suis désolée d'avoir dépassé.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Oui, c'est un exercice difficile de tenir en 10 minutes. On essaie... d'ailleurs, vous essayez de les respecter. Voilà. Après ces deux interventions, vous avez la parole. Une intervention sur ma gauche, s'il vous plaît, Madame.

Jean-Paul DECLERCQ, association Vert Pays Blanc et Noir

Oui, Jean-Paul DECLERCQ, association Vert Pays Blanc et Noir, qui est une association de défense de l'environnement, qui travaille en collaboration avec France Nature Environnement. Donc, Madame BARILLÉ nous a présenté un travail qui a été fait... toute une partie de travail qui a été fait à la demande de l'association ELV. L'association ELV, c'est une association qui s'est créée pour lutter contre la construction d'éoliennes sur la Banche d'abord et le banc de Guérande ensuite, et qui a été membre... et qui est membre fondateur du Collectif de défense de la mer, dont le principal objectif dans ses statuts, c'est de lutter contre la construction d'éoliennes sur le banc de Guérande. Donc, Madame BARILLÉ - ce n'est pas étonnant - quand ils sont allés plonger, ils sont allés plonger dans un endroit où ils savaient pertinemment qu'il y aurait une richesse importante au niveau des laminaires. Bon.

Cette présentation, il me semble, est à comparer avec celle que nous avons eue ce matin dans la réunion sur l'environnement, d'approfondissement sur l'environnement, qui nous a été présentée par le chef de projet. Et qui nous montre que sur le banc de Guérande, sur la plupart des endroits d'études, il n'y a pas de laminaires. Donc, ma question s'adresse au consortium, pour qu'il nous donne exactement quelle est la situation des laminaires sur le banc de Guérande et quelle est l'évolution qu'ils en retirent.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui. Juste une remarque à propos de l'atelier, parce que Jean-Louis LAURE l'a évoqué tout à l'heure. Il n'y a pas de réunion secrète. Tout est transparent dans le débat public. Il y avait bien ce matin, durant 3 heures, un atelier d'approfondissement sur la problématique environnementale, pour ceux qui n'ont pas pu y être. Oui, vous avez été interpellée, donc si vous le permettez, vous répondez rapidement. Et ensuite, le maître d'ouvrage. Merci beaucoup.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

D'accord. Donc, juste ELV a été créé en 2000... On a commencé à faire les premiers prélèvements pour eux en 2009. La problématique, ce n'était pas du tout les éoliennes à l'époque. On n'en était pas du tout... Sinon, on aurait fait nos stations sur le banc de Guérande d'ailleurs, ce qu'on n'a pas fait. Et la problématique, c'était la turbidité. La turbidité, qui était plutôt liée soit aux crues, soit aux zones de clapage, soit aux lâchers du barrage d'Arzal. Et c'est dans ce sens-là qu'on a créé la stratégie d'échantillonnage que je vous ai présentée, qui est plutôt en corolle autour des estuaires. Si on avait su, effectivement, on aurait depuis belle lurette fait des stations de prélèvement. Cette problématique, elle a été suivie par le Muséum d'histoire naturelle, par Ifremer et

actuellement elle est financée par l'Agence de l'eau. L'Agence de l'eau a repris à son compte le suivi qu'on fait parce qu'ils trouvaient que c'était très, très intéressant, ne serait-ce que pour savoir comment évoluaient ces forêts laminaires. Et on y a ajouté depuis deux ans le protocole OCBRS qui permet de voir toute la faune associée.

Donc, on n'était absolument pas dirigés sur les éoliennes. Et je vous rappelle que la position d'ELV et la mienne, c'est qu'on n'est absolument pas contre les éoliennes en mer, bien au contraire, sauf qu'on trouve que la zone qui a été choisie est la plus mal choisie de la région. Donc, ce que je répète, c'est... l'enjeu... l'habitat extrêmement important. Le risque est extrêmement important pour cette fonctionnalité dans la région qui est majeure et on n'a pas beaucoup de ce site-là, on n'a pas beaucoup de cet habitat-là. Un monsieur d'Ifremer faisait remarquer ce matin que les habitats à macrophytes et à laminaires étaient en grande régression dans tout le système européen. Et donc, on avait aussi un devoir de préservation de ces habitats et de ne pas leur faire courir de risques. Alors, je ne dis pas que les éoliennes vont forcément tout détruire. Mais je dis qu'il y a un risque majeur. Et en France, c'est vrai qu'on a plutôt tendance à faire une politique de prévention.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci pour cette...

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Juste...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Après, je voudrais donner la parole au maître d'ouvrage.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Pour la carte, il est effectif que nous n'avons eu que deux stations : celles que je vous ai montrées. En fait, il s'agissait d'une mission que... d'une formation que je devais faire sur un protocole avec les gens du Muséum et j'avais choisi de le faire sur le banc de Guérande, parce qu'on avait entendu dire qu'il y avait peut-être un projet d'éolien dessus. Donc, on a choisi... on n'a que deux stations. Ce n'est absolument pas un protocole scientifique. Ça ne tient pas la route. C'est uniquement deux stations comme ça, parce que c'est relativement long et cher.

Quand vous avez dit que la carte ce matin montrait qu'on n'avait pas de... ça ne marche plus ? Ah... D'accord. Vous m'avez coupée déjà. Donc, je vais juste...

La carte qu'on a vue ce matin, il y a un petit souci méthodologique. En fait, ce qui se passe, c'est que comme vous avez pu le constater, on n'est pas franchement au mois de juin. Je vois que tout le monde a sa doudoune et sa polaire. L'eau de mer est encore très, très froide. Voilà, il faut passer complètement... Et au fond, on a 10 degrés et la lumière, elle n'est pas du tout une lumière du mois de juin. Donc, ce qui se passe, c'est que les algues, en fait, elles pensent qu'on est presque encore en hiver. Je vous ai dit, la majorité des algues qu'on a sur le banc de Guérande, ce sont des saccorhizes. Les saccorhizes, ce sont des algues annuelles et qui généralement vont se reproduire d'habitude au mois de mars, avril. Mais elles vont commencer à se fixer. Et après, elles vont grandir très vite. Sauf que là, la campagne qui a

été faite par EDF s'est passée en avril. Et là, je vous montre des photos d'une plongée qu'on a faite la semaine dernière sur Le Croisic. Voilà où elles sont nos laminaires. Ça, ici, c'est la carte de « Mancabra ». Donc, on doit être à 1 cm de diamètre. Donc, ici, vous avez une laminaire. Ici, vous en aviez une autre. Ici, vous en avez une autre. Là, on a 3 cm de haut. Et en plus, la campagne a été faite simplement avec des coups de caméra, comme ça. Comment voulez-vous voir ces toutes petites laminaires sachant qu'on va avoir des algues rouges qui vont se développer, qui vont être bien plus grandes qu'elles et ne pas confondre avec d'autres algues, ici comme dictyopteris, qui est une algue, une phéophycée et pas du tout une laminaire. Donc, ça veut dire que la campagne qu'on vous a montrée ce matin, elle ne veut rien dire, strictement, et qu'il faut la refaire quand les algues auront poussé.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Si le maître d'ouvrage veut bien s'exprimer. Et je n'oublie pas que dans le fond il y avait une question sur la deuxième partie. Si vous voudrez bien... si vous voulez bien la reposer. Merci de faire une petite place au maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Est-ce qu'il serait possible d'avoir la carte, effectivement, puisque vous avez fait référence aux études que l'on a faites fin avril ? Alors, ce que l'on a fait fin avril, c'est qu'on a réalisé 135 points d'analyse sur le site avec une caméra vidéo. Vous voyez le résultat à l'écran. Tous les points donc sont des points d'analyse par caméra vidéo. Sur les points verts, cela correspond à une absence de laminaires. Sur les points orange, à des laminaires clairsemées. Et sur les points rouges, à des laminaires denses. L'étude sur laquelle, Madame BARILLÉ, vous vous appuyez et que vous avez présentée, nous pouvons dire que nous sommes d'accord avec ces résultats, puisqu'elle s'appuie sur un point particulier du banc de Guérande, qui est le point en haut à gauche, au nord-ouest. Là où vous voyez deux points rouges, en fait c'est un appontement rocheux. Donc, c'est un des endroits les moins profonds du parc, du banc, à -10 mètres, sachant que le banc va jusqu'à 20 mètres de profondeur. Et effectivement, sur cet appontement rocheux – merci de le montrer, effectivement au bout de la petite flèche – nous avons, contrairement à ce que vous disiez, constaté fin avril également une densité de laminaires. Donc, il y a des laminaires présents, mais vous voyez, c'est surtout localisé en haut sur ces quelques points rouges. Nous en avons largement discuté ce matin.

Et l'objectif, maintenant, c'est quoi ? C'est de réaliser des plongées pour préciser les choses, préciser également la proportion des espèces. Donc, il y a des plongées qui vont avoir lieu dans les prochains jours. Nous en avons discuté ce matin avec vous sur les protocoles. Les protocoles que nous utilisons sont validés par le Muséum national d'histoire naturelle. Nous travaillons avec une experte, Madame DERRIEN, qui d'ailleurs avait été associée à l'étude de 2011 que vous mentionniez tout à l'heure. Et donc, on a validé avec elle les points de plongée.

Ce qu'on a fait ce matin, à l'atelier d'approfondissement, c'est qu'on a également discuté avec vous et avec Monsieur Ménard, et avec l'ensemble des personnes présentes pour se demander, finalement, est-ce qu'il fallait compléter ces points de plongée, est-ce qu'il fallait faire également une autre campagne. Donc, à la fin de l'atelier, nous avons convenu qu'il fallait réaliser d'autres points de plongée et également fin juillet. Donc, on va avoir un

certain nombre de plongées représentatives. Il est difficile à partir de l'étude de 2011, qui s'appuie sur un seul point du banc, de conclure à une forêt sur un site qui fait 80 km². Donc, essayons de rester factuels et objectifs. Là, vous avez effectivement l'ensemble du site cerné de rouge qui fait 80 km² et voilà les résultats des premières campagnes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, merci. Excusez-moi, on va reprendre des questions dans la salle, parce que tout ce qui a été dit ce matin sera en ligne. Donc, on ne va pas refaire... on a passé 3 heures ce matin avec beaucoup d'éléments. J'aimerais que Monsieur dans le fond se repositionne. Merci beaucoup.

Jean-Pierre RIGAULT, habitant de La Turballe

C'est bon, ça marche. Oui, par rapport à ma question de tout à l'heure...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Toujours une présentation pour l'enregistrement, je vous prie de m'excuser.

Jean-Pierre RIGAULT, habitant de La Turballe

Excusez-moi. Monsieur RIGAULT, chasseur sous-marin, représentant la FNPSA. Voilà. La zone déterminée pour les éoliennes aura un impact, je pense, sur la navigation, la pêche. À quel niveau ? Est-ce que la pêche sera toujours autorisée sur zone pendant l'exploitation ? La navigation ? Ensuite, est-ce que l'impact sur la faune, dont les migrateurs, comme la civelle, qui rentre en Loire c'est-à-dire fin d'année, de novembre jusqu'à février à peu près, c'est là que les pêcheurs les ramassent à l'entrée de la Loire, est-ce que ça aura un impact sur ces poissons, sur ces larves ? Pas ces poissons, ce sont des larves qui deviendront poissons. Et ensuite sur le saumon. Et est-ce que le banc de Guérande est une zone nourricière ? Est-ce que vous avez des données là-dessus ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Cette question, ces questions s'adressent donc au maître d'ouvrage, qui... s'il vous plaît, si vous voulez bien vous approcher. Voilà. Merci beaucoup. Et répondre.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Bonjour à tous. Jean-Philippe PAGOT. EDF Énergies Nouvelles. Je répondrai sur le premier élément de la question, relatif à la navigation et aux usages finalement que ce soit la pêche ou les autres. Aujourd'hui, on reste dans une approche liée à la sécurité maritime et dans le contexte actuel, en attendant une décision... enfin, une des propositions de la grande Commission nautique et une décision du préfet maritime, on imagine que la circulation dans la zone ne sera pas interdite pour des navires de taille limitée néanmoins, les tankers de 300 mètres étant invités à rester en dehors. Mais néanmoins, on imagine que la taille des bateaux autorisés jusqu'à 30 mètres serait la règle et que, donc, il n'y aurait pas de restriction d'activité en dehors potentiellement d'une zone immédiate autour des éoliennes, pour des raisons de sécurité et de sûreté des infrastructures qui serait limitée à un rayon de 50 mètres autour, mais toute autre activité pour l'instant ne fait pas l'objet de régulation spécifique, écrite ou réglementée. Donc, c'est un élément de discussion avec la préfecture maritime et les autorités. Mais on est aujourd'hui sur cet axe de travail.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Pour les autres questions, merci.

Benoît FIGARÈDE, Nass & Wind

Oui, alors sur l'aspect nourricerie, toutes les études de référence qui sont réalisées par l'Ifremer montrent que les nourriceries de poissons sont concentrées dans les estuaires. Il y a beaucoup de littérature scientifique sur le sujet. Néanmoins, comme on l'a vu tout à l'heure lors de la présentation de Christophe DONNARD de Créocéan, on va quand même étudier ces aspects-là dans le cadre des campagnes qui sont faites sur les larves de poisson, pour apporter des compléments vraiment spécifiques au site.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur ? Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous voulez bien reprendre... ?

Jean-Pierre RIGAULT, habitant de La Turballe

Oui. Tout à l'heure, vous avez dit que vous commenciez l'étude des larves à partir de maintenant pendant 5 mois, de mémoire. Mais les larves, dont je parlais tout à l'heure, les civelles, sont déjà montées en Loire. Donc, vous n'aurez pas d'étude là-dessus, vous n'aurez pas de résultat sur ces poissons qui sont déjà en danger, et voilà. Donc, par rapport à ça, qu'est-ce que vous pouvez me répondre ?

Benoît FIGARÈDE, Nass & Wind

Alors, sur la question spécifique de la civelle, c'est une espèce qui est extrêmement suivie avec des enjeux halieutiques extrêmement forts. Là, on est vraiment éloignés de la zone d'estuaire. Donc a priori, il n'y a pas d'impact à constater. En revanche, pour ce qui est du site de 5 points, on a pris les principales espèces halieutiques qui sont présentes sur le banc, on a regardé leur cycle biologique et on a constaté que les périodes de ponte allaient du mois de mars jusqu'au mois de septembre. C'est pour ça qu'on a calé les campagnes scientifiques en discussion avec les pêcheurs professionnels sur cette période-là.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une question s'il vous plaît.

Franck PERRIN, habitant de La Turballe

Bonsoir. Je m'appelle Franck PERRIN, je suis expert et je tiens un cabinet d'expertise dans le domaine de la construction et je suis intervenant à l'ENSA, école nationale supérieure d'architecture. Et j'ai organisé, lors des dernières formations, un master 2. Et c'était, par un hasard, la construction de 20 éoliennes sur Belle-Île. Et à la fin de ce mémoire, entre autres les maîtres d'ouvrage qui étaient en cette conférence, c'étaient des maîtres d'ouvrage privé et des maîtres d'ouvrage public, et des architectes. Et à mon grand étonnement, et comme très souvent, on a parlé beaucoup des risques marins, des risques effectivement environnement, de poisson, de faune. On a beaucoup parlé et essentiellement de simulation, d'estimation, mais on parle très rarement des risques humains qui sont surtout sur les collectivités, entre autres la commune de La Turballe où j'habite et sur Guérande où j'y vais très souvent par transport. Et pour ceux qui sont tous de la région, ils ont tous connu le port qui était en pleine évolution lors de son extension, des poids lourds, des super poids lourds,

voire semi-tankers avec des blocs de plusieurs dizaines de tonnes. Et il y avait un risque et un impact de pollution sonore, de poussière et de risques urbains, routiers.

Alors, voilà. Moi, je suis papa, j'ai deux enfants. J'habite principalement au centre de La Turballe et j'ai pendant quasiment deux ans empêché mes enfants de traverser la route et d'aller à la plage : sans avoir des semi-remorques qui passaient à tout-va, poussière, et aux risques que ça engendre.

Alors, moi je pose... je vais essayer de poser quelques questions, en tout cas trois qui me semblent importantes. Bien que je sois pour les éoliennes. Je tiens à le dire aussi. Je suis pour un développement économique durable et je suis tout à fait en accord avec les personnes ce soir qui exposent leurs projets, tant bien que le maître d'ouvrage, tant bien que les défenseurs de la faune. Mais néanmoins, il y a quand même ce risque que je défends en conférence, qui est le risque humain urbain.

Alors, je pose mes questions qui sont très simples. Quel impact sur la tranquillité des riverains ? On parle de poids lourds, de poussière et de bruit. J'ai cru comprendre, sauf erreur de ma part, Monsieur le Maire, que le port de La Turballe a été désigné comme port principal de transport pour les pièces mécaniques et d'acheminement pour les éoliennes. J'en suis ravi. Ça va développer l'économie du pays et je suis le premier, encore une fois de plus, d'accord pour le développement. Simplement, je pose la question : quels sont les moyens et les conventions pris avec le maître d'ouvrage ? Entre autres, y a-t-il une convention qui va dire que quand les poids lourds auront cassé toutes les routes et les trottoirs, comme j'ai vu les poids lourds couper les ronds-points, qui va payer ?

Je pose une question : quels sont les risques au niveau de la sécurité routière ? Et pour finir, la pollution mécanique. On parle de tous les acheminements des pièces sur le port, donc on parle de pollution de fibres, les fibres volantes et les fibres transparentes, les soudures. Et on parle bien sûr des centaines de litres de fuel qui sont déjà déversés dans le port par les pêcheurs. Alors, problème mécanique ou pas, je ne sais pas. En tout cas, comme moi je suis plongeur, je suis plongeur chasseur sous-marin et plongeur bouteille au plateau du Four, voilà je pose des questions. Hormis les éoliennes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur. Si vous voulez bien... moi je suis béotienne. Mais il me semble que nous nous sommes un petit peu éloignés du sujet de la ressource. Alors, il y aura dans la problématique qui vous intéresse une réunion le 3 juillet au Pouliguen sur précisément les travaux, etc., et des risques encourus. Toutefois, je pense que quand on fait le déplacement dans le cadre d'une réunion publique, il ne faut pas repartir avec sa question sans réponse. Donc, deux choses. Je vous dis, revenez nous voir en particulier au Pouliguen parce qu'il y a une réunion qui traitera de cette problématique. Mais je demande au maître d'ouvrage assez rapidement de répondre à vos questions.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, effectivement, on l'abordera de façon très détaillée au Pouliguen, donc revenez. Mais un premier élément de réponse. À terre effectivement les composants d'éolienne sont en général transportés par camion. Ça n'est pas le cas pour les projets en mer. Alstom va

installer deux usines à Cherbourg et deux usines à Saint-Nazaire. Donc, pales et tours vont être fabriqués à Cherbourg et acheminés par bateau jusqu'à Saint-Nazaire. À Saint-Nazaire, ils vont fabriquer la génératrice et la nacelle et tout sera préassemblé à Saint-Nazaire. Et ensuite, c'est de Saint-Nazaire que le bateau d'installation partira directement sur le site. Donc, en fait, il n'y aura pas de camions. À terre, effectivement, l'expérience est différente, mais en mer, tout transite par la mer.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Une question là-bas. Oui. Merci. Monsieur ?

Jean-Max ESTAY, association Vert Pays Blanc et Noir

Jean-Max ESTAY de Vert Pays Blanc et Noir. J'ai projeté, et vous me direz si je me suis trompé, les 78 km² du parc sur la surface de Guérande, 82 km². Donc, si je comprends bien, comme il est plus allongé, alors que Guérande est un peu arrondi, nous, ici, à La Turballe, on serait au bout du parc éolien. Et l'autre bout serait en Brière. Autrement dit si je trouve, mettons, un bénitier en haut, sur le point haut à la cathédrale, dois-je déduire qu'il y a des bénitiers sur tout le terrain ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

S'il vous plaît, le maître d'ouvrage qui est... Oui, oui. Non, c'est normal...

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Écoutez, il s'agit d'un élément d'observation, de comparaison entre un territoire terrestre recouvrant cette surface-là et les points qu'on a évoqués au titre des laminaires, qui est effectivement spécifiquement choisi par le Muséum, ELV et Madame BARILLÉ pour aller plonger sur ce point-là en particulier en 2011, parce qu'il représentait potentiellement un site d'expression des laminaires. Et de fait, c'est ce qu'on a constaté en y retournant. Les laminaires sont là parce que c'est un point particulier du banc qui représente une surface en l'occurrence relativement modérée pour ne pas dire infime de la surface totale du banc où s'exprime l'ensemble des animaux et des végétaux sur le fond. Donc, voilà. Mais pour la contribution, c'est une comparaison pédagogique entre une surface à terre et une surface en mer où l'église de Guérande serait le point de représentation des laminaires.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je pense que Madame BARILLÉ a envie d'intervenir.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Oui. Alors, deux points. La première, c'est que les points de laminaires que vous avez pu observer cet hiver... enfin, cet hiver... en avril, c'était des hyperborea, c'est-à-dire des algues qui sont pluriannuelles, les seules qui restent en hiver. Toutes celles qui sont annuelles et qui sont en train de grandir, vous n'avez pas pu les observer. Donc, j'en reviens toujours à mon problème de méthodologie. Vous avez fait vos manip beaucoup trop tôt, parce que l'eau est encore froide, la lumière n'a pas pénétré et les saccorhizes n'ont pas grandi. Donc... Et on avait convenu, effectivement ce matin, parce que ce matin vous en aviez convenu qu'il y avait quand même un biais méthodologique sérieux dans cette étude. Et vous aviez convenu qu'il faudrait refaire la même manip en juillet. Bon, ça, c'est un point.

Le deuxième point, c'est sur les nourriceries en estuaire. Effectivement, il y a des nourriceries. J'y travaille depuis dix ans. Ces nourriceries, ça concerne la sole, ça concerne le flet, ça va concerner un petit peu le bar aussi dans certaines, ça va concerner deux espèces de gobies qui vivent toute leur vie dans l'estuaire, et ça va concerner l'éperlan qui va se reproduire notamment dans l'étier du Carnet et un petit peu dans l'étier de Lavau. Mais ce n'est pas du tout les mêmes espèces. On a des espèces de poissons plats qui vont se reproduire sur des vasières et qui vont consommer des espèces de vasières dans des eaux dessalées. Et on va avoir d'autres espèces, toutes celles que je vous ai montrées, qui vont se reproduire dans des habitats laminaires. C'est comme si vous me demandiez de trouver, je ne sais pas moi, des ours en plein milieu du Sahara.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Est-ce que vous avez une réponse très rapide ? Parce que je pense qu'il est temps ensuite d'appeler les pêcheurs. Il y a une question et après j'appelle les pêcheurs comme invités.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Très rapidement, un élément de réponse. On n'a jamais reconnu le biais méthodologique. Et Monsieur MÉNARD, après la réunion, a reconnu que c'était très intéressant d'avoir beaucoup de points de vidéo pour pouvoir investiguer cette zone très étendue, avec beaucoup de points de référence, pour pouvoir travailler sur le protocole proposé par le Muséum, après et en bonne intelligence. Et ça, c'est validé par le Muséum d'histoire naturelle lui-même, Madame DERRIEN en l'occurrence. Donc, voilà sur la réponse. On n'a absolument pas reconnu qu'il y avait de biais méthodologique. Il n'y en a aucun. C'est justement une méthode qui permet d'affiner et d'améliorer la manière dont on présente les protocoles. Donc, pas de sujet là-dessus autre que celui-là par rapport à la réunion de ce matin. Et un tout petit élément de complément sur la problématique des nourriceries.

Benoît FIGARÈDE, Nass & Wind

Oui, alors sur les nourriceries, je trouve assez étonnant que vous trouviez 70 espèces sur le banc de Guérande et là vous n'en citez que 5 sur les zones d'estuaire qui sont les zones les plus étudiées par les scientifiques de l'Ifremer. Donc, il n'y a pas que la Loire, il y avait évidemment beaucoup d'autres estuaires. Et c'est vraiment une zone clé, avec beaucoup d'enjeux pour les espèces halieutiques.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une question là-bas, s'il vous plaît, Monsieur. Là. Est-ce que vous pourriez donner le micro.

Laurent DUBOST, habitant de la Turballe

Bonsoir. Laurent DUBOST, habitant de La Turballe.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Alors, après, c'est pas vraiment... je dois loucher. Mais c'est de ce côté-là de la... Allez-y, Monsieur.

Laurent DUBOST, habitant de la Turballe

Oui, un intervenant d'EDF Énergies Nouvelles a répondu à la question des pontes, que celles-ci se situaient dans la période de mars à septembre. Est-ce que du point de vue des

spécialistes, si un effort était fait pour ne pas mener de travaux perturbants sur cette période de mars à septembre et donc de les concentrer en période où il n'y a pas de ponte, est-ce que ça serait un élément favorable, suffisant, insuffisant ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Les travaux lourds, c'est-à-dire les travaux de fondation et d'excavation pour passer les câbles.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Evidemment on cherche toujours à privilégier la période hivernale pour tout ce qui est travaux, que ce soit dragage, travaux lourds. Ceci dit, ce n'est pas toujours compatible avec les réalités, on va dire, de chantier, économiques. L'étude va montrer si, d'abord on a une zone de nourricerie qui est importante sur le secteur. Et c'est effectivement dans le courant de l'étude que l'on va s'apercevoir si on a des impacts potentiels qui sont forts. Ensuite, on verra si... comment on va pouvoir, si impact il y a, atténuer ces impacts. Donc, ça fait vraiment partie de l'étude, aujourd'hui au démarrage de cette étude, je ne peux pas vous dire et apporter une solution ou un avis tranché. Donc, on verra. C'est l'objet de l'étude. Aujourd'hui, elle démarre. En cours de réalisation de cette étude de cet état initial et des travaux qui vont être menés, puisque pour l'instant on n'a pas de descriptif des travaux. Quand on aura quelque chose, à la fois un état initial, à la fois un descriptif des travaux, on pourra évaluer effectivement les impacts et éventuellement apporter des mesures de réduction si impact majeur on constate, en fait.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Voilà. Une dernière intervention s'il vous plaît, sur les ressources. Ensuite, on parlera des activités de pêche avec les mieux placés, c'est-à-dire les pêcheurs.

Jacques FEER, DONG Energy

Oui, Jacques FEER de DONG Energy. Je voudrais seulement apporter une précision en ce qui concerne les laminaires et les poissons. Il faut bien constater que Madame BARILLÉ est très inquiète et parle sur le principe de précaution. Effectivement, quand on n'a pas d'expérience, je me rappelle au Danemark, il y a 12 ans, c'étaient les mêmes préoccupations qui existaient. Et je pense qu'aujourd'hui DONG Energy étant dans la course pour les parcs éoliens en mer, c'est quand même intéressant de s'intéresser au retour d'expérience. Or, le retour d'expérience montre deux choses principales. D'abord, c'est que quand on plante un tube dans le sol sous-marin, on crée des zones de fixation pour les laminaires et on s'aperçoit sur nos parcs qui ont plus de 10 ou 20 ans maintenant, qu'il y a énormément de laminaires qui se sont fixées et énormément de mollusques et toute une vie de poissons. Et Ifremer l'a bien précisé ce matin, que la mise en place des monopieux ou la mise en place des fondations gravitaires permet le développement de ces laminaires.

Ensuite, il faut bien se rappeler que nous n'utilisons que 0,3 % de la superficie du parc. Donc, les effets éventuellement néfastes sont quand même très limités. Et enfin, on a un retour sur la richesse halieutique sur ces parcs qui ont été réalisés il y a 10 ans principalement, qui sont des retours très positifs sur le développement de nouvelles espèces. Donc, il y a toute une richesse à utiliser sur les retours d'expérience qu'on a sur ces projets. Il ne faut pas seulement s'occuper du principe de précaution.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Je vais demander... on aura l'occasion de reparler tout à l'heure. Je vais vous remercier de vos interventions et je vais demander à Monsieur DEBEC et Monsieur JOUNEAU de nous rejoindre pour passer à la partie... on vous redonnera la parole après. J'aimerais qu'on laisse la parole aux pêcheurs pour intervenir sur les activités. À l'issue de leur intervention, il y a à nouveau un temps de partage avec la salle. Voilà. Merci Messieurs de nous rejoindre et de vous présenter. Je crois que vous faites un duo, voilà. Si j'ose dire. Pas duo de poisson.

Je vous laisse vous présenter, Messieurs. Je ne sais pas comment vous intervenez, mais on vous écoute.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Oui, bonsoir à tous, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. José JOUNEAU, Président du Comité régional des pêches Pays-de-Loire. On va demander un petit peu... on va solliciter votre indulgence parce que notre métier ne nous a pas vraiment formés à ce genre d'exercice.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous l'avez.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Merci. Donc, qu'est-ce que le Corepem ? Le Corepem, c'est une structure, une organisation professionnelle issue de la LMAP, loi qui a été votée en 2010, et qui a été mise en application en 2012. Nous regroupons 1 500 marins sur les deux départements, le 44 et le 85, 1 500 marins pêcheurs et pêcheurs à pieds, 460 navires, 19 000 tonnes de poissons et 95 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce qui place notre région en deuxième région en valeur dans l'Hexagone.

Les missions du Comité régional, c'est assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels ; participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques ; participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer ; participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement afin de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins. Et, autant cela se faire que peut, apporter un appui scientifique et technique aux membres du Comité régional des pêches Pays-de-Loire. L'histoire a commencé pour nous en 2008. Quand vous regardez cette carte, telle qu'elle vous est proposée, vous voyez la limite de gestion du Comité régional au travers de ses missions, en tout cas telles que je vous les ai citées, s'étend à 12 milles en mer. Ça ne veut pas dire que c'est nous qui gérons l'espace maritime, mais disons qu'on a quand même notre mot à dire au travers de licences, etc.

Lorsqu'on voit les différents projets qui sont en train de se développer, qui se sont développés, aires marines protégées, directive habitat, plateau du Four, dont je cite que nous sommes... nous avons été opérateurs et avons édifié le DOCOB. Et on espère bien être animateurs. Quand on voit le plateau du banc de Guérande, quand on voit les sites

d'extraction et les futurs sites d'extraction, vous comprenez que notre espace est en train de diminuer au fur et à mesure dans la bande des 12 milles. Ce qui fait que quand on regarde les projets environnementaux ou économiques, cela représente quand même 74 %.

Donc, le Comité régional des pêches, depuis 2008, suite à la concertation menée par l'État et au travers... Yann, si tu pouvais me faire voir... merci. On s'est retrouvé dans cette situation. Vous voyez les deux zones vertes, les deux patatoïdes là, ce sont des zones de 200 km². C'étaient les zones propices. Donc, pourquoi ce choix ? D'entrée de jeu, il a été demandé à des géoprofessionnels de s'exprimer. Les professionnels se sont exprimés. Plutôt que d'avoir une zone de 200 km² et de grosso modo 180 à 190 éoliennes, nous nous sommes positionnés pour avoir deux parcs, de manière justement... pour essayer de répartir et éviter d'avoir cette espèce de grosse chose de 200 km². Donc, pourquoi le banc de Guérande ? C'est une zone qui nous est... où on avait le moins de contraintes tout simplement. C'est-à-dire que... je pense que Dominique DEBEC, tout à l'heure, vous fera ça, une présentation sur son activité. On s'est intégré. On a accepté le fait de rentrer dans une démarche intégrée. On n'est pas pour, on n'est pas contre. On a juste essayé de se glisser là-dedans.

Maintenant, j'entends dire, que les choses soient très claires, que la pêche a été achetée par EDF. Non. EDF n'a jamais acheté la pêche. On a une démarche d'intégration. Donc, comme vous l'a cité Anne-Laure BARILLÉ, comme vous l'a cité Créocéan tout à l'heure, on a un suivi nous aussi, on est dans le partage des études. Donc, on s'intègre. Vous dire qu'on fait l'unanimité au sein de nos 1 500 pêcheurs, c'est faux. C'est faux. Il y a des pour, il y a des contre. Mais tous unanimement, ils ont décidé de se mettre dans le projet, parce que la position... la politique de la chaise vide, ça n'a jamais été la politique de la pêche ligérienne.

Je pense qu'on est sacrément responsable justement d'intégrer toutes ces problématiques au vu de l'espace qui diminue autour de nos activités. 74 %. Qui a sa maison aujourd'hui, qui accepterait d'être sectionné des trois quarts ou des deux tiers ? Nous, c'était notre terrain de jeu, c'était notre zone... c'était une zone historique. Nos activités se déplacent. On ne voit que le banc de Guérande aujourd'hui, mais c'est un petit peu partout sur le littoral. On s'adapte. On comprend les contraintes économiques. On fait partie d'un secteur d'activité. Et je pense qu'une pêche raisonnable et raisonnée doit être prise dans ce sens.

Je tiens à préciser aussi. Tout à l'heure, on a parlé des cahiers d'acteurs. Je pense que c'est Madame la Présidente qui en a parlé. Pour le moment, il n'y a qu'un seul cahier d'acteur qui est sorti. C'est le cahier d'acteur de la région. Vous verrez dans l'article sur la pêche : « Le Corepem soutient le projet. » C'est faux. On a apporté un démenti. On aurait préféré qu'on nous fasse relire et qu'on mette à la place : « Le Comité régional des pêches est intégré dans le processus. »

Donc, au travers de ces différents objectifs et cette manière d'exister au sein de ce projet, on a décidé de rentrer... c'est ce qu'on appelle les objectifs, c'est la contribution de l'intégration du projet. Ce sont des termes très, très... pour vous dire que je n'étais pas tout à fait à l'aise tout à l'heure, on a des gens qui travaillent pour le Comité régional aujourd'hui qui nous mettent ces grandes thématiques. On essaie de bouger dedans, mais je crois que ce qui... il y a des mots forts : la reconnaissance, la réduction, l'activité et l'environnement. C'est-à-dire qu'on n'évite pas les problèmes. J'entends parler. Il y a beaucoup de gens qui parlent de la

pêche, qui parlent de laminaires, qui parlent de, qui parlent de et qui parlent de. Nous, on essaie juste d'exister. La région a six ports dont La Turballe, dont Le Croisic, dont Noirmoutier, dont l'Île-Dieu, dont Saint-Gilles, dont Les Sables-d'Olonne. On a tous nos petits problèmes. On essaie juste de confier à des gens qui regardent ces études avec beaucoup d'objectivité... Maintenant que le petit scarabée qui pousse en dessous le petit laminaire, certainement qu'il a une énorme importance. Certainement. Dans la chaîne alimentaire, j'en suis tout à fait persuadé. Par contre, au-dessus, il y a aussi un pêcheur. Et son intérêt à lui, c'est justement d'être responsable et d'écouter avec beaucoup de... comment dire... d'objectivité ce que lui dit ce scientifique. Parce qu'à côté il y a un autre scientifique qui prône autre chose. À côté, on a un développeur de projet qui prône autre chose. À côté, on a une pression qui fait qu'on est dans un contexte économique un peu spécial comme vous l'avez tous remarqué aujourd'hui en France. Quand on voit le port de Saint-Nazaire qui peine, STX, qu'on croyait que c'était un des bastions de notre activité, qui est en fin de compte Coréen quelque part, on est conscient qu'il va falloir que Saint-Nazaire profite de nous, pêcheurs... J'entendais parler de civelle tout à l'heure. On a 200 navires qui pêchent la civelle. On est... la région Pays-de-Loire a le plus gros quota national : 56 % sur la civelle. Vous savez, une civelle qui retrouve son chemin, qui arrive à passer dans une passe à poisson qui fait 20 cm de large, je pense qu'elle a le bon sens d'éviter un poteau qui fait 6 mètres de diamètre.

Alors, une chose est sûre, une chose est sûre. Qu'on laisse les pêcheurs s'exprimer et parler comme ils ont l'habitude, c'est sûr, c'est un peu brouillon, c'est pas tout à fait forcément dans les clous, mais il y a énormément de bon sens. C'est ce qu'on appelle le savoir empirique. On a des gens qui travaillent sur ce banc – Dominique le présentera – depuis des générations. Ça a fait tourner les activités. Ça fait tourner nos ports. Voilà.

C'est juste que... Comprenez bien que la pêche – et ça, ça nous fait bondir... on a un groupe justement dédié à la pêche. C'est qu'on ne se sent pas forcément concerné par les problèmes de la terre et Dieu sait pourtant si on devrait être concernés. Quand on voit la pollution de l'eau qui vient de 80 % de la terre, on accuse de surpêche le pêcheur, on n'accuse pas le terrien de polluer. Vous voyez, c'est un problème de... on accuse... Ah, ben, je suis heureux de vous l'entendre dire. Donc, vous allez nous donner un coup de main pour dire que tous les ans nos quotas de pêche sont en diminution. C'est tellement facile aujourd'hui d'attaquer la pêche. La pêche aujourd'hui, c'est une base de données ambulante. Parce que qui a d'autres données aussi fiables que les pêcheurs ? Comme on vous l'a dit tout à l'heure, on a des *Load Books*, on a des suivis VMS. Un bateau qui est à 300 km d'ici, il est suivi au mètre près. On a des demandes de données... Enfin, bref. Je ne connais pas une profession aujourd'hui qui s'encadre comme ça et qui est suivie comme ça.

Donc, on a des gens de tous bords, et je tiens à le préciser. Aujourd'hui, quand on dit qu'EDF achète la pêche, c'est faux. Par contre, on a énormément d'ONG, mais au sens large du terme, qu'on ne le prenne pas mal, qui veulent ces bases de données. Pas pour servir la pêche, servir leurs intérêts. Je tiens à le préciser. Alors, quelque part, la pêche veut être reconnue en tant que telle. Une activité historique, une activité responsable.

Je tiens à préciser aussi que la pêche est en diminution, certes. Regardez les chiffres qu'il y a en Pays-de-Loire. Depuis trois ans, les tonnages augmentent. Par contre, la valeur explose.

C'est-à-dire qu'on pêche différemment. C'est-à-dire qu'on intègre différentes données. C'est-à-dire qu'on devient responsable. Il a fallu du temps, parce qu'après le plus vieux métier du monde, c'est nous. On y arrive. Mais en fin de compte, le tout, ce n'est pas de... il faut y arriver. Quand est-ce qu'on commence, ça n'a pas d'importance. Il faut y arriver. Je vais passer la...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui. Pour quelqu'un qui nous a demandé de l'excuser, vos propos ont été extrêmement clairs. Je pense qu'ils vont susciter des questions. Mais comme je suis un peu gardienne du temps... dix minutes si vous voulez bien, Monsieur, compléter cette intervention.

Dominique DEBEC, patron pêcheur, armement Atlantide au Croisic

Bonsoir à tous. Dominique DEBEC, patron d'un caséieur au Croisic. Donc, je vais vous présenter la pêche sur le banc de Guérande. L'activité de pêche sur le banc de Guérande concerne principalement les métiers aux arts dormants. Les arts dormants ne sont présents qu'à l'accord terre pour le chalutage de fond et sur l'ensemble de la zone pour le chalutage pélagique à la sardine. Le casier se pratique de mars à fin août. On le pratique par filière de 40 à 50 casiers, d'une longueur d'environ 1 km, qui reste en permanence sur le banc. Elles sont relevées, vidées, appâtées et remises à l'eau tous les jours. On les déplace suivant les saisons, suivant la météo.

On pratique aussi le filet sur le banc de Guérande, à peu près dans les mêmes périodes, de mars à fin août. C'est à peu près disposé en filière de 20 filets. Chaque filet mesurant 50 mètres, ça fait des longueurs de 1 km aussi. Les filets restent en moyenne deux à trois jours dans l'eau. Ils sont ensuite relevés et nettoyés.

La pratique de la palangre est plus nomade. Elle peut s'effectuer sur le banc toute l'année. C'est suivant les espèces ciblées et suivant la météo. Certains bateaux travaillent avec 800 à 1 000 hameçons qu'ils mettent sur une seule lignée. Ils mouillent ça le matin et virent ça deux heures après en général, après le lever du jour. D'autres bateaux travaillent différemment. Ils travaillent par petite série qu'ils mouillent dans des endroits spécifiques du banc. Ils mouillent ça aussi le matin et les virent deux heures après le lever du jour aussi.

Les principales espèces ciblées sont pour les caséieurs les grands crustacés (crabes, araignées, homards). Ensuite, au filet, ce sont surtout les filets araignées qui sont mis sur le banc. En ce qui concerne la palangre, ils ciblent deux types de poissons, soit le poisson de fond, le congre, soit le poisson de pleine eau, comme le lieu jaune et le bar. La flottille qui fréquente le banc de Guérande est restreinte. Une dizaine de navires du Croisic et de Noirmoutier principalement. Certains navires sont très dépendants de cette zone, de cette espèce, car les espèces pêchées ont une forte valeur ajoutée. Elles sont de plus régulièrement présentes sur les hauteurs du banc de Guérande au printemps et à l'été.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Comme vous pouvez le constater, on est plus à l'aise avec 50, 60 nœuds que devant 300 personnes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous ne vous débrouillez pas trop mal.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Mais bon, on est bien obligé. C'est l'adaptation à notre environnement.

On a des inquiétudes. On sait qu'on n'est pas au royaume des Bisounours. On est très inquiet. Et qui veut dire inquiet, veut dire vigilant. Et ça, on a cette espèce de petit sixième sens qui fait qu'en principe on sent le danger. Pourquoi on est inquiet ? Parce qu'on veut que... actuellement, il n'y a aucune réglementation pour faire perdurer nos activités d'arts dormants, je précise. Parce que ça va être un peu compliqué pour les arts trainants. Mais il n'y a aucune réglementation pour continuer à pratiquer à l'intérieur même des parcs. Donc, on est tout à fait conscient que les enjeux sont énormes pour que... faire voir que... justement pour faire voir que nos manières de travailler sont responsables, tout en respectant les règles de navigation.

Ce qui nous fait peur aussi, c'est l'implantation du parc avec une exclusion totale, parce que comme on vous l'a dit, il faudra 2, 3, 4 ans, ... pour implanter le parc et de manière à ce qu'il soit en plein rendement. Ce serait dramatique pour les bateaux qui travaillent dessus si jamais on ne pouvait pas continuer à travailler dessus.

Les perturbations environnementales qui sont chères à tout le monde, bien sûr, impactant l'activité et mise en place des mesures de réduction et de suivi des impacts environnementaux. Oui, ça a été demandé. Ça a été demandé parce que, pour nous, la première chose, c'est d'abord définir l'aspect initial. Parce que tout le monde parle de l'océan, personne ne sait ce qu'il y a dedans. C'est quand même dommage, quand on sait qu'il y a très peu de stocks qui sont suivis au niveau halieutique, c'est une catastrophe. Alors, par mesure de précaution, et bien on ferme les stocks. Pourquoi pas ? Donc, ce qu'on exige, c'est qu'il y a un instant zéro, avec un suivi. On parle de 25 ans d'exploitation. Si on veut vraiment être responsable, que l'on se serve de cet exemple du banc de Guérande justement pour... et la consensualité des pêcheurs ligériens, je dis bien, pour faire des suivis halieutiques de manière à ce que ça devienne une espèce de... comment dire... pas de zone sanctuarisée, mais de laboratoire qui peut servir à nos générations futures.

Tout à l'heure, j'ai entendu parler d'un troisième appel d'offres. On a eu le premier. Il y a le deuxième qui vient d'être lancé. Il y a son petit frère jumeau qui va arriver. Le troisième, il faut pas y compter. Les hydroliennes, faut pas y compter. On vous l'a dit tout à l'heure, c'était 74 % de notre espace qui était bouffé. Alors, on veut d'abord du retour d'expérience. On espère du retour d'expérience. Mais du vrai retour d'expérience, c'est-à-dire quelque chose qui ne soit pas galvaudé ou qui soit manipulé par certains.

C'est bien beau de faire une zone de production d'énergie. Il faut l'acheminer cette énergie. Personne n'en parle de ça. Mais je pense que c'est un autre débat qui va suivre à celui-là. Sur le banc de Guérande, on a grosso modo vraiment 10 bateaux concernés. Le câblage, lui, regroupe à peu près une centaine de bateaux. Là, je pense que les enjeux sont tout autres, avec des arts trainants.

Les règles de modification de navigation. Lorsque l'on a des navires à La Turballe, au Croisic ou ailleurs, qui l'hiver... le banc de Guérande, c'est quelque chose de pas facile à manipuler quand vous avez 7, 8 mètres de houle. Si en plus de sauver votre peau, faut faire un grand tour autour du banc, quelque part, je pense qu'il y a une réelle réflexion à se poser de manière à pouvoir évoluer, pas travailler, mais pouvoir évoluer en toute sécurité au sein même de ce parc.

Et puis, tout ce qui en découle, quoi. C'est-à-dire que... faites-nous confiance. Arrêtez de prendre les pêcheurs vraiment pour ces gens qui travaillent que la nuit et qu'on voit de temps en temps, ces petits bateaux carte postale, c'est tellement chouette. C'est ce qui fait la richesse et la valeur de notre territoire. C'est ce qui a toujours su tenir. On a une bonne... pourquoi on a du tourisme ? Pourquoi on draine énormément de choses ? Parce qu'il y a cette activité. Et je pense qu'on accepte de partager notre activité avec une nouvelle activité. Ça sert à rien de refaire le monde. On peut vivre sur le passé. Avant, on avançait à la voile. Après, on avançait au gasoil. Maintenant, on parle de l'hydrogène. On est moteur là-dedans aussi. C'est quand même dommage que des pêcheurs avec un niveau de culture... et qui n'ont pas fait d'études, sont obligés quand même de parler de consensualité et d'intégration. Quelque part, je crois que c'est un vieux philosophe grec qui a dit : « Il y a trois sortes d'hommes. Il y a les vivants, il y a les morts et il y a ceux qui vont sur l'eau. » On le revendique très fort, parce que quand on arrive de mer, je vous assure que les problèmes de terre aujourd'hui, quand on voit ce qui se passe quand on allume TF1, Antenne 2, etc., avouez que ce n'est pas bandant, quoi, ce n'est pas terrible. Je ne me présente pas aux prochaines élections, tracassez-vous pas. La charge est... je pense qu'il y a des gens qui font très bien ça.
Maintenant...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Est-ce qu'on pourrait... Alors, c'est le comble, mais je pense qu'il y a beaucoup de questions. Est-ce que vous êtes...

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Juste un petit mot...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Voilà. Terminez sur les risques.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Les risques, oui. Les risques qu'on risque d'avoir, c'est une fuite de nos marins. De nos marins. De nos cadres. Parce qu'on ne prendra pas... on prendra les cadres, donc le savoir. Mais à cela, rien de nouveau. Ça fait dix ans qu'on perd nos cadres qui s'en vont en Angola, qui s'en vont un petit peu sur toutes les mers du globe. Le but du jeu aujourd'hui, c'est de leur faire voir, parce que vivre pendant trois mois à l'autre bout de la terre, c'est moyen. Je peux vous en parler en connaissance de cause, j'ai eu des matelots moi aussi du temps où j'étais actif qui sont partis comme ça. Le tout, ce serait de les faire revenir. Parce que la richesse de la pêche, la richesse du monde maritime, ce sont ces cadres. Et ne serait-ce que les faire revenir pour travailler sur ces parcs pour la maintenance, je crois qu'on a tout à y gagner pour nos jeunes, pour justement avoir ce retour d'expérience.

Maintenant, la cohabitation au sein des ports, c'est pas le domaine du Comité régional. Je tiens à le préciser. Dans chaque port aujourd'hui on a des Conseils portuaires, où les municipalités sont souveraines. Mais dans ces conseils portuaires, il y a des gens qui représentent la pêche et ce sera à eux de défendre leurs intérêts. Je pense que le bon sens l'emportera, parce que les activités doivent coexister au sein des ports et pouvoir se développer en bonne harmonie.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Si vous voulez bien rester à la table, parce que vos interventions vont sans doute déclencher des réactions ou des questions. Madame ?

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Bonjour. Anne-Laure BARILLÉ, Bio-Littoral. Je travaille depuis de nombreuses années sur les nourriceries de poissons. Je suis persuadée qu'en fait la diminution des stocks, elle n'est pas due uniquement à la pêche, mais en grande partie aux diminutions des nourriceries... des zones de nourriceries et de la qualité de ces nourriceries. Et c'est ce pour quoi je me bats depuis dix ans, sans jamais... J'ai fait plein d'études, je n'ai jamais rien demandé aux pêcheurs du coin. Mais reconnaissez quand même que j'ai œuvré dans ce sens-là.

Maintenant, je vous demande – et là, c'est une autre nourricerie dont il est question – que pensez-vous qu'il va arriver aux tourteaux, aux crabes, aux congres qui sont dans les grottes et qui vont avoir des... 80 trous de 8 mètres de diamètres sur 60 mètres de profondeur qui vont se creuser pendant 3 ans ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Messieurs, de répondre à cette question.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Merci Madame BARILLÉ. Ne vous sentez pas attaquée ou ne vous sentez surtout pas visée quand on parle de votre travail. Il n'a jamais été remis en question. Et on a tous à s'en louer. La preuve, quand vous partez faire vos études, vous embarquez à bord d'un bateau de pêche bien souvent.

Qu'en est-il arrivé au tourteau ? Quel âge il a à peu près le tourteau ? Certainement des centaines de milliers, des millions d'années. Qu'est-ce qu'il a fait le tourteau, depuis des centaines et des millions d'années ? Il s'est adapté. Un peu comme nous, comme le genre humain. Donc, je pense, mais ça, je n'ai aucune preuve scientifique... Moi, je suis désolé. Vous savez, je n'ai pas été jusqu'au doctorat, juste un petit peu avant, mais... je pense que, c'est sûr que ça va certainement le secouer un petit peu. Mais quand on sait que sur le banc de Guérande, avec des houles de 7, 8 mètres, les roches sont complètement arrachées, et ça c'est du savoir empirique – et je pense que vous corroborerez mes dires –, je pense que le tourteau s'est adapté à rentrer dans son petit trou. Bon, ben là, il va s'adapter. Je pense qu'il va aller voir à côté, lui aussi. Et il y a une étude d'impact actuellement qui est en cours. Attendons les résultats de l'étude. À ce moment-là, nous en tirerons les conséquences et je pense que les uns comme les autres, nous adapterons notre discours par rapport justement à cette étude d'impact.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Question ? Monsieur ? Avec toujours une présentation pour l'enregistrement. Merci Monsieur.

Christian ROBIN, conseiller municipal

Je n'ai pas changé. Christian ROBIN, conseiller municipal. J'essaie de réfléchir en termes d'ordre de grandeur. Est-ce que vous pourriez nous dire quelle surface fait le plot sur lequel sera implantée l'éolienne et la façon dont c'est construit, parce que finalement on aura un obstacle ? Alors, il y aura une série de 80 obstacles effectivement extrêmement gênante pour le chalutage. Mais en ce qui concerne la surface occupée ou la surface détruite, à quoi correspond-elle ? Donc, pour que les gens se fassent une idée, combien fait un plot, la base ? Ça fait 10 mètres par 10, 20 mètres par 20 ? Quelle hauteur ? Afin qu'on puisse imaginer, nous, terriens, quel obstacle ça constitue pour la ressource d'une part et quelle gêne pour les pêcheurs.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure... enfin, comme j'essayais de le dire, excusez-moi si je n'ai pas été assez clair. Je pense qu'on a privilégié dès le départ, et ceci depuis 2008, pas forcément avec l'aval de tout le monde, je vous le dis, mais de temps en temps il faut pouvoir faire des choix un peu délicats. Le chalutage, déjà... bon. Sur une zone récifale, c'est un peu compliqué, quoi. Donc, déjà ça élude pas mal le problème. Il y a un peu de pélagique. Il y avait un peu de pélagique aux poissons bleus. Les gens ont compris que si on voulait qu'il y ait toujours des activités, il fallait faire un choix.

De mémoire, mais bon, je crois que ça doit faire 6 mètres le pieu. Maintenant, comment est-ce qu'il va être enfoncé, comment il...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Un petit complément peut-être, juste si vous dites le...

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

C'est 8 mètres de diamètre et ce qu'on indique effectivement initialement, c'est que si... c'est cylindrique. Donc, c'est un cylindre de 8 mètres de diamètre. Et si on additionne... ah, le béton ? Non, il n'y a pas de béton puisque c'est un monopieu en acier qu'on enfonce dans le sol, et donc qui fait au total 8 mètres de diamètre. On les espace d'un kilomètre, comme on l'indiquait tout à l'heure. Et juste un autre élément de grandeur : si on additionne l'ensemble des emprises, cela représente 0,3 % de l'ensemble du banc.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je vous rends la parole, Monsieur. Monsieur ? Non, pas d'autre... Oui, une question. Madame ?

Mireille BOURDON, association Vert Pays Blanc et Noir

Oui, bonsoir. Mireille BOURDON de l'association Vert Pays Blanc et Noir. Vous avez parlé tout à l'heure de l'accessibilité donc de la zone aux pêcheurs professionnels. Or, il se trouve que lors de réunions publiques précédentes, on nous a stipulé que l'accessibilité de cette zone-là serait décidée par la grande Commission nautique. Pourriez-vous ce soir nous confirmer votre présence, en tant que pêcheurs professionnels, dans cette grande Commission nautique ?

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Si vous le souhaitez, bien sûr, oui.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'était bref. Une question ici, je crois. S'il vous plaît. Le micro arrive.

Bruno ROCHER

Bonsoir. Bruno ROCHER, patron pêcheur. Moi, mon activité est sur la Loire, tout l'estuaire. Ça fait plus de 30 ans que je le pratique. Et je voulais savoir justement l'impact du câble qui va passer à travers. Quelle profondeur ? Quel endroit ? Comment ? Et d'après les documents, enfin les documentaires que j'ai aperçus sur le Danemark, certains pêcheurs se plaignaient des câbles électriques. Ils ont dit que ça éloignait tout le poisson. Voilà. C'est pas moi qui l'ai inventé.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, il y a... peut-être à compléter par d'autres personnes présentes dans la salle.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

RTE est présent dans la salle. Donc, RTE est le maître d'ouvrage du câble dont vous parlez. Donc, je propose de leur passer la parole.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Ne vous sauvez pas, Madame, merci.

Alain CLÉMENT, RTE, directeur de projet raccordement du parc électrique

Bonsoir. Donc, Alain CLÉMENT, responsable à RTE du raccordement du parc électrique. La liaison qui reliera le poste qui regroupe la production d'électricité jusqu'à la partie terrestre, il s'agit d'une liaison double, c'est-à-dire deux gros câbles, mais qui font environ 30 cm de diamètre, donc qui vont être... la majorité... à chaque fois que ce sera possible, ensouillés au fond de la mer. Donc, en dehors de la période de travaux, ces câbles, notre objectif, c'est de gêner le moins possible l'activité. Nous nous inscrivons globalement dans toute la démarche qui est faite autour de la pêche sur ce projet et qui est donc de faire un état des lieux de l'activité de la pêche et de la ressource. Et donc, nous avons engagé des études complémentaires à celles du porteur du projet de parc, et avec le Corepem sur tout cet état des lieux pour bien mesurer l'impact et ensuite voir quelles mesures adopter pour éviter le plus possible la gêne à cette activité.

En ce qui concerne le retour d'expérience, de toute la bibliographie que nous avons lue, non, il n'a pas été relevé d'influence sur la pêche. Nous avons demandé une synthèse à Ifremer.

Elle ne relève pas d'éléments, mais c'est vrai que pour l'instant il n'y a pas un retour d'expérience important. Et comme on le disait, ces premiers parcs doivent permettre de consolider le retour d'expérience d'une manière générale.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Vous avez eu votre réponse ? Affaire à suivre. Oui, Monsieur ?

Rémi GAUTRON, président Guérande Environnement

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement. Que pensent les pêcheurs du fait que ce... moi, j'appelle ça une usine éolienne et du banc de Guérande, parce que dans la presse on voit Saint-Nazaire, mais tout le monde sait que c'est sur le banc de Guérande. Que pensent les pêcheurs de ce fait qu'une activité industrielle entre en mer, donc de ce fait apporte la côte plus loin en mer ? Tout à l'heure, vous avez évoqué Xynthia et certains m'ont déjà entendu poser la question. Je n'ai pas encore eu de réponse satisfaisante, donc je la repose ce soir. Quand le Erica numéro 2, en panne de moteur, viendra jouer aux quilles dans 80 éoliennes. Donc, ça rappelle de tristes souvenirs aux gens d'ici. Et qu'on ne me dise pas que ça n'arrivera pas, parce que j'ai vécu cinq marées noires et à chaque fois on m'a dit : « Ça n'arrivera plus, Monsieur. »

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

On va laisser... Qui intervient ? Qui souhaite s'exprimer sur... ? Ou un commentaire. Est-ce que le maître d'ouvrage souhaite s'exprimer ou pas ? Moi, je... voilà.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Oui, bonsoir. Jean-Philippe PAGOT, EDF EN. Cette question a fait l'objet d'une réponse par la préfecture maritime, elle-même, qui a apporté les éléments et quelques éléments de précision par rapport à cet Erica que vous évoquez, qui a occasionné toute une série de mesures complémentaires, des paquets Erica 1, 2, 3, qui permettent aujourd'hui de mieux préserver la sécurité maritime. Je rappellerai juste que l'Erica s'est cassé en deux très, très, très au loin au large de toute la côte et en particulier d'un banc de Guérande qu'on pourrait évoquer maintenant, que donc la comparaison n'est pas possible, puisque c'était un objet en mer qui était de tellement mauvaise qualité qu'il s'est cassé en deux en mer. En l'occurrence, il n'a rien heurté pour se casser tout seul en mer. Et c'était bien ça le problème. Aujourd'hui, on est dans une problématique d'évaluation de la sécurité maritime. Et toutes les séries d'études, d'analyse de risques, de scénarios critiques, aujourd'hui font l'objet de ces études qui seront soumises au préfet maritime et à la grande Commission nautique pour une évaluation du risque associé de ce parc et des mesures qu'il faudra prendre en face.

Je rappellerai juste, pour être un petit peu marin aussi quand même, que le danger en général, ce sont les mobiles en mer. Quand on connaît les objets fixes en mer, c'est bien la problématique d'un objet mobile autour. S'il connaît là où il ne doit pas entrer en collision, en général il ne s'y dirige pas. Il y a des hauts-fonds, il y a des phares, il y a des côtes. Et en l'occurrence, c'est bien comme ça. Mais c'est valable pour tout objet en mer, qu'il soit en panne... Enfin, voilà. En l'occurrence, évidemment, le parc en lui-même est intégré aux études de sécurité maritime comme tout objet en mer ou tout phare.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, est-ce qu'il y a des questions ? Parce que je vois des doigts qui se lèvent de personnes qui sont déjà intervenues. Oui ?

Jean-Pierre RIGAULT, habitant de La Turballe

Jean-Pierre RIGAULT, toujours habitant de la Turballe, chasseur sous-marin. Voilà. Suite à votre réponse sur l'Erica, il me semble de mémoire que c'est un bateau qui a été dérouté, parce que personne n'en voulait. C'est pour ça qu'il a cassé au large. Donc, il était prévu aussi de rentrer à Saint-Nazaire et il en a été dérouté. Donc, par rapport à ça, le jeu de quilles est possible.

Donc, ensuite...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Est-ce que vous pourriez revenir sur la thématique pêche ?

Jean-Pierre RIGAULT, habitant de La Turballe

Oui, oui, justement.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Par rapport à nos pêcheurs qui sont à table. Enfin, à table... invités.

Jean-Pierre RIGAULT, habitant de La Turballe

Je reviens sur la thématique pêche. C'est simplement pour répondre à ces allégations. Suite à ma question de tout à l'heure par rapport à la civelle, je ne parlais pas des poteaux en eux-mêmes, mais de la fréquence émise par les éoliennes, qui peuvent dérouter les poissons. Donc, c'est un petit peu différent.

Ensuite, moi, je voudrais avoir la position de la municipalité de La Turballe. Quelle position elle a par rapport à la pêche, qu'elle vous a donnée par rapport à la pêche, en soutien vis-à-vis du projet éolien ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Deux questions. Une pour Monsieur, et une éventuelle pour vous, Monsieur le Maire.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Les vibrations sur la civelle, ça, déjà... il va falloir l'étudier. Mais si vous connaissez bien, parce que vous avez l'air de connaître parfaitement le dossier de la civelle, vous savez, actuellement il y a une belle étude qui est en cours. Je pense que peut-être, ça serait peut-être bien d'intégrer justement les champs électromagnétiques sur la migration de la civelle, à supposer qu'on y arrive quelque part.

Nous, nos rapports, la pêche, qu'on a avec la municipalité de La Turballe et du Croisic, je tiens à le souligner parce qu'il y a quand même des bateaux, et de Noirmoutier d'ailleurs, parce que la pêche... enfin, la mer, c'est un espace libre... sont des rapports jusqu'à présent... on n'a pas eu vraiment de rencontres à ce niveau-là. Mais je pense que la municipalité et le Comité régional dans son ensemble et les différentes municipalités, je tiens à le souligner, n'ont pas envie de voir leurs bateaux de pêche s'en aller. Vous savez, ça commence à

rapporter un petit peu de sous. Les municipalités en ont besoin aussi un petit peu. Non, on essaie d'avoir de très bons rapports. Et je pense que dans toutes les municipalités, y compris celle de La Turballe, on est très bien accueillis, et on arrive toujours à se parler, peut-être un petit peu durement, mais ça fait partie de nos caractères. Mais on arrive toujours à peu près à s'entendre.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur le Maire, s'il vous plaît. En vous présentant, bien sûr, pour l'enregistrement.

René LEROUX, maire de La Turballe

René LEROUX, maire de La Turballe et conseiller général. J'ai toujours défendu la pêche. Quand j'étais député, j'étais rapporteur du budget de la pêche à l'Assemblée nationale et à l'Europe. Donc, c'est un sujet, c'est un domaine que je connais. Et c'est vrai que j'ai beaucoup travaillé. Et dans les propos que tenaient tout à l'heure José ou Dominique, il n'y a pas une profession aujourd'hui en France et en Europe qui est aussi contrôlée que la pêche. Ils sont contrôlés partout où ils sont. Et tu disais, José, à 300 km d'ici, à un mètre près on est capable de dire où vous êtes, et ce qu'ils font en plus.

Donc, en ce qui concerne la ville de La Turballe et les relations avec les pêcheurs, je peux vous dire qu'il n'y a pas la place de mettre une feuille de papier à cigarette. Donc, vous pouvez compter... enfin, les pêcheurs de La Turballe et du Croisic, alors ceux du sud Loire bien sûr, parce qu'on ne va pas les exclure, c'est normal, peuvent compter sur les municipalités. Madame le Maire du Croisic est à côté de moi. Ils peuvent compter sur les municipalités respectives.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Une question là, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Thierry CROCHARD

Oui, bonsoir. Donc, c'est Monsieur CROCHARD. Je voudrais parler de la cohabitation sur la zone de construction du parc éolien avec les pêcheurs. Je voulais savoir si la zone allait être complètement fermée à la pêche des arts dormants ou si elle va être fractionnée pendant la construction. Merci.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Il faut savoir qu'actuellement déjà les études sont en cours. Il y a l'exploreur, je pense, un bateau de « Sispo » [2'35'22]. Enfin, bref. Il y a un tas de navires qui travaillent. Il y a eu... Parce qu'on se parle avec les développeurs. On se parle même beaucoup trop à mon sens parce que... c'est-à-dire on définit des protocoles et des codes de bonne pratique. C'est-à-dire qu'ils ont distribué, pour pouvoir travailler en bonne intelligence justement... C'est un exemple patent où on a anticipé vraiment. On ne sait même pas s'il se fera, ce parc, parce que globalement ça se peut qu'il ne se fasse pas. Mais on fait comme s'il allait exister. Donc, EDF, je pense que... je ne sais pas qui c'est qui a financé... a donné des fanions, des petits machins, etc., pour baliser justement pour qu'il n'y ait pas de dégâts avec les pêcheurs. Il faut savoir que ça transite par le Comité régional et toutes les antennes concernées, c'est-à-dire les trois antennes : l'Herbaudière, Le Croisic, La Turballe. Et c'est diffusé le plus largement de manière à ce que chacun puisse travailler et que les bateaux qui font

actuellement de la recherche fassent de la recherche, que les pêcheurs continuent à pêcher tout en donnant un coup de main aux différentes études scientifiques. Vous avez entendu Laure BARILLÉ et Créocéan tout à l'heure qui se servent de navires de pêche déjà travaillant sur cette zone pour justement continuer ces études. Donc, voilà. On ne discute pas de trop, mais on avance. On fait... chacun vit sa vie de son côté, mais en... avec ses impératifs économiques. On refait pas le monde, quoi.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Monsieur ? Voulez-vous préciser votre question peut-être ?

Thierry CROCHARD

Oui, je ne demandais pas pour maintenant. Mais si le cas échéant, la zone allait être ouverte à la construction des éoliennes, je voulais savoir si ça allait être fractionné, la zone, ou si la zone allait être complètement fermée, lors de la construction du parc éolien.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Aujourd'hui, sur la phase de construction du parc éolien, qui est prévue sur deux années. On a deux années de préparation globalement sur les aspects techniques et industriels. Et la phase d'installation en mer devrait effectivement durer deux années. Sur cette phase-là, ce qu'il faut essayer de visualiser, alors ce n'est pas toujours facile, mais... c'est qu'on aura des ateliers, sans doute un ou deux de manière concomitante, un qui par exemple viendra installer une fondation et un autre derrière qui viendra installer la machine par-dessus les fondations qui seront posées. Donc, aujourd'hui, ça veut dire qu'on aura des zones qui seront vraisemblablement mises en sécurité, c'est ça qu'on évoquait, c'est-à-dire interdites d'approche de ces ateliers de construction. Alors, aujourd'hui, les périmètres de cette mise en sécurité de ces ateliers ne sont pas arrêtés, mais on peut considérer qu'un rayon de l'ordre du km autour de ces ateliers sera proposé. Quand je dis de l'ordre, ça peut être un peu moins, ça peut être un peu plus. Je pense que ça dépendra aussi de la taille des navires et du flux de navires qui seront associés. Donc, on aura des tâches qui vont se déplacer comme ça sur le parc sur deux ans, qui créeront comme vous dites des zones d'interdiction de toute activité autre que celle-là. Donc, là aussi, je pense que le travail de concertation et de coordination en particulier avec les pêcheurs sera vraiment important pour qu'on puisse prévoir, anticiper et voire compenser si nécessaire, encore une fois, on l'a évoqué tout à l'heure, les gênes, les impacts potentiels de cette phase de travaux qui, sur deux ans, viendront à modifier les usages certainement sur zone de manière ponctuelle.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Il reste un quart d'heure de questions. Profitez de la présence de ces Messieurs. Vous pouvez aussi poser d'autres questions qui vous sont venues à l'esprit sur le projet et derrière, installé de façon un peu curieuse pour un débat public, il y a le maître d'ouvrage. N'hésitez pas à poser des questions, à donner des opinions. Madame, s'il vous plaît.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Bonjour. Anne-Laure BARILLÉ, Bio-Littoral. Donc, on a bien vu le maître d'ouvrage qui disait que pour l'instant on en était aux éoliennes avec des piliers, qu'on allait vers des éoliennes flottantes, qu'on irait certainement vers l'hydrolienne. On a le site de Sem-Rev qui est financé par la région. Est-ce que vous pensez vraiment que ça va s'arrêter là ? Est-ce qu'il ne

serait pas plus judicieux de penser justement à une zone qui servirait à toutes ces énergies nouvelles qui seraient regroupées en un seul site et qui seraient suffisamment et judicieusement placées pour qu'on puisse faire des activités de pêche et d'aquaculture dedans ? Je vous dis, il y a des colloques qui se font au niveau international, et dans lequel on réfléchit à ça. Au lieu de geler complètement la zone, en fait on s'en sert. L'aquaculture, du coup, ça fait des zones où il n'y a que les gens qui viennent faire de l'aquaculture, et ça fait des nourriceries dessous. Les piliers, si ce sont des jackets par exemple, ça va faire de véritables récifs artificiels sur meuble et ça va enrichir toute la colonne d'eau, toute la productivité et amener plein d'espèces, plein de production. Est-ce qu'on ne peut pas penser à une concertation vraiment sur du long terme ? Au lieu de faire : « Ah, là, on est sur les piliers, on va tout casser sur le banc de Guérande. Et après on va aller faire des houlomotrices ailleurs. »

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, je crois que vous avez envie de répondre.

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches

Oui, j'ai envie de répondre. Actuellement, il y a quelque chose d'extraordinaire qui a été mis en place sur les différentes façades, c'est ce qu'on appelle les Conseils maritimes de façade. On est bien d'accord. La pêche l'a appelé de tous ses vœux. Et d'ailleurs, pour s'intégrer justement dans ces CMF, croyez-moi, il a fallu batailler dur. C'est quoi un CMF ? Justement, c'est qu'il y a énormément d'élus, de professionnels et politiques, et justement pour essayer de définir une planification des activités marines, mais pas uniquement les activités marines sur le bord de mer qui ont vocation aussi à s'étendre. Donc, prévention, etc. Voilà. Ce que l'on demande vraiment, mais je ne suis pas persuadé, et ça, la pêche a toujours demandé ça, c'est une vision à long terme des choses, à très long terme. Si on pouvait nous garantir pour les 30 ans à venir qu'il y aurait tel ou tel projet dans telle ou telle zone, je vous assure, ce ne serait pas un souci. Les problèmes d'extraction, les problèmes d'hydroliennes, les problèmes de... aujourd'hui, c'est ça, demain ce sera autre chose. On ne parle pas de houlographe. On appelle de tous nos vœux qu'il y ait une réelle planification. Mais ça, je pense que tant qu'on n'aura pas une volonté politique forte et ferme qui accompagnera la parole des acteurs, à ce moment-là on n'y arrivera pas. Parce que la pêche le demande, les armateurs le demandent, toutes les activités de plaisance, de plein air, etc., le demandent, mais personne ne peut répondre à ça, parce qu'on n'a aucune vision et on n'a aucune notion de ce que c'est qu'une politique marine intégrée au sens large du terme.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Je regarde. Monsieur demande la parole.

Intervenant [n'a pas souhaité se présenter, puisqu'on n'a pas répondu à sa question]

Oui, je suis marin pêcheur à La Turballe. J'aurais voulu savoir pourquoi ça n'aurait pas été plus facile de choisir carrément la baie de La Baule. Ça aurait coûté beaucoup moins cher à tout le monde.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Personne ne répond à cette question ? Il y a une question là-bas, s'il vous plaît, Monsieur.

Jean-Paul GOURDON

Merci. Ça fonctionne ? Jean-Paul GOURDON, patron pêcheur à la retraite. J'ai entendu dire justement que pour les éoliennes ça allait se construire dans des zones très sensibles, alors que la zone étant quand même très grande, pour ne pas empiéter sur le banc du Guérande, qui est une ressource pour nos pêcheurs, nos jeunes pêcheurs. Et puis, je voudrais quand même signaler aux gens de l'EDF, là, les gens qui font des études, tout ça, quand ils ont fait les barrages sur Loire, ils n'ont jamais fait de passe à poisson. Il n'y a plus de saumon, il n'y a plus d'alose dans la Loire. Les aloses pondaient au pied du barrage. Ce ne sont pas des zones de frai bien sûr. Et je pense que ce serait bien qu'ils réfléchissent de ne pas continuer ce genre de bêtises.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Le maître d'ouvrage souhaite-t-il réagir ? Les pêcheurs ? Oui.

Gaëtan DUCHÊNE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Simplement pour évoquer... ça a été évoqué tout à l'heure, mais dans le cadre du travail que nous menons avec les pêcheurs, et un petit peu dans la continuité de ce qui a été évoqué ce matin, au fur et à mesure des études, nous les partageons, nous les restituons et nous commençons à envisager les mesures qui pourraient être pertinentes de prendre pour faire cohabiter ces activités. Et notamment pendant la phase de travaux, ça a été évoqué et pendant la phase d'exploitation du parc, si ça se poursuit. Et il y a un vrai travail pour comprendre les besoins liés à l'activité de pêche et voir comment est-ce qu'on peut trouver des solutions pertinentes sur le long terme et qui correspondent aux attentes de la profession.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui. Monsieur demande la parole. Est-ce que d'autres demandent la parole, qui ne se sont pas encore exprimés ? Monsieur aussi, mais c'était... Monsieur ?

Rémi GAUTRON, président de Guérande Environnement

Oui, tout à l'heure... Rémi GAUTRON, Guérande Environnement. Les pêcheurs ont parlé de gagner leur croûte, comme toute activité économique. J'aimerais savoir, afin de pouvoir les comparer avec quelques documents que j'ai, combien les investisseurs dans l'éolien offshore, c'est-à-dire vous, Messieurs, combien vous comptez que cela va vous rapporter. Je pourrais comparer avec mon Livret A. Étant donné que c'est une activité qui est subventionnée par l'État et que c'est le contribuable qui va en payer une partie quand il verra la partie des taxes sur sa propre facture EDF grimper dans les années futures. Donc, c'est bien le contribuable qui payera une bonne part d'un investissement qui va rapporter à des investisseurs privés. Alors, vous escomptez combien ? 18, 15, 20 % de rapport sur 25 ans ? Merci. Je pourrai comparer avec des chiffres. Pour ne pas avoir que ceux que j'ai, j'aimerais bien avoir les vôtres.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'est un constat ou une question ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Alors, en termes d'investissement, ce parc représente en investissement de l'ordre de 2 milliards d'euros. Et ensuite, pour fonctionner, annuellement, donc tout ce qu'il faut faire pour l'exploiter et le maintenir, représente un montant de l'ordre de 60 millions d'euros par an. Ce parc, on l'a mentionné tout à l'heure, va exister pendant environ 25 ans. Et dans nos modèles financiers, c'est un parc qui s'amortit sur 20 ans. Donc, les taux que vous mentionnez là sont juste totalement incompatibles avec ce type d'activité. Ils sont peut-être vrais dans des secteurs comme le pétrole ou comme le télécom qui ont effectivement des taux de retour très rapides. Dans l'énergie, ce sont des projets long terme, qui s'inscrivent dans le long terme et qui s'amortissent, donc, je le disais, sur 20 ans.

Quant au coût pour le consommateur, je crois qu'on l'a mentionné tout à l'heure. Donc, le coût de ce parc générera sur la facture d'électricité de nous tous un surcoût de l'ordre de 2 euros par ménage et par an. Voilà pour les chiffres.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous l'avez... Alors, rapidement, vous reformulez votre question.

Rémi GAUTRON, président de Guérande Environnement

Par rapport à mon Livret A, combien les investisseurs comptent récupérer d'argent sur leur investissement ? Je m'en fiche si c'est dans 5 ans, 10 ans ou 20 ans.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui. On va peut-être passer la parole, parce que votre Livret A... Je ne sais pas... Sur votre Livret A, il n'y a pas de réponse, non. Monsieur, s'il vous plaît.

Grégory VERHAEGHE

Bonjour. Grégory VERHAEGHE. Pour tous les chantiers d'envergure, il y a des mesures compensatoires, on entend à terre. Là, je n'en ai pas entendu parler. Je voulais savoir ce que vous aviez prévu et budgété. Et j'ai une deuxième question. Vous avez prévu tout un tas d'études pour faire un point initial sur la faune et la flore actuellement. Le projet dure 25 ans. Est-ce que vous avez le budget pour faire un point tous les ans ou je ne sais pas, pour suivre l'évolution de la faune et de la flore ? Est-ce que vous l'avez bien prévu ? Merci.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Alors, il y avait deux éléments de question dans votre question. Il y avait un élément sur la compensation. C'est un processus qui est lié au Code de l'environnement, qui rentre dans le processus de l'étude d'impact, donc qui attend les éléments de l'état initial, qui fait le constat des impacts, des mesures de réduction qu'on pourrait y apporter. Et si on n'est pas capable d'apporter des mesures de réduction suffisantes, qu'on arrive à ce qu'on appelle l'effet significatif, à ce moment-là on a l'obligation de proposer des mesures compensatoires. Ce budget n'est pas fixé, puisque comme on le dit c'est un processus qui nous amène à chiffrer, à quantifier cette compensation. Et ce seront des éléments qui seront proposés dans l'étude d'impact, lorsqu'elle sera finalisée, pour donner des éléments de planning qu'on a déjà évoqués. On imagine la finaliser et la déposer en demande d'autorisation en avril prochain. Donc, j'espère que d'ici Noël, en cadeau, on aura des mesures compensatoires qui seront approchées et quantifiées, mais pour l'instant effectivement,

elles ne sont pas chiffrées. Donc, ça, c'était pour le premier élément. Pour le deuxième élément de votre question, sur le suivi à long terme, là aussi, ça fait partie de nos obligations réglementaires dans le cadre du Code de l'environnement et de l'étude d'impact qu'on rendra. On proposera, je dis bien, on proposera, en première approche, tout un monitoring sur la durée de vie du parc. Alors, ça peut aller à des suivis annuels, parce qu'il y a une nécessité de suivre tous les ans certains paramètres du milieu, qu'ils soient biologiques ou physiques, ou ça peut être des suivis pluriannuels. On va aller entre 2 et 5 ans pour suivre certains éléments. Ce sont des propositions qu'on fera. Encore une fois, avec le bureau d'études intégrateur qui s'occupera de cette mise en forme de l'ensemble d'étude d'impact, on fera des propositions qui seront analysées dans le cadre de la demande d'autorisation qu'on fera après l'enquête publique. Et c'est l'ensemble de ces mesures de suivi, de monitoring, comme on les appelle, seront réinscrites dans l'autorisation qu'on obtiendra et ce sera pour nous une obligation de les suivre sur la durée.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Monsieur ? Alors, on va prendre un tir de questions, puisque l'heure... Donc, Monsieur, une ici. Là et là. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer ? Monsieur, oui. Alors, voilà. OK, c'est bon.

Alain DORÉ, habitant de Pornichet

Oui, Alain DORÉ, Pornichet, DLM Prosimar. J'ai entendu 2 milliards d'euros comme coût pour ce programme. Et puis, tout à l'heure, on a parlé des économies d'énergie qu'on pouvait faire dans des logements. Alors, si on considère qu'on peut investir 15 000 euros dans un logement pour réduire la facture de chauffage, c'est 150 000 logements que l'on peut, à ce moment-là, remettre à hauteur pour générer des économies et non générer des surcoûts. Donc, si on devait faire le choix entre 2 milliards pour faire une usine éolienne et 2 milliards pour faire des économies d'énergie dans les logements, on devrait aller normalement, comme dans tout investissement, aller là où il y a un retour sur investissement global. Alors, je rajoute que 2 milliards, si on divise ça par 50 euros de l'heure, ça fait quand même 400 millions d'heures. Et 400 millions d'heures sur 20 ans, ça fait quand même 20 millions d'heures par an qui seraient affectées aux artisans locaux, puisque c'est une activité qu'on ne peut pas délocaliser. Ce sont les artisans locaux de la presqu'île, si les logements étaient faits sur la presqu'île, ou dans le département les artisans du département.

Donc, tout ça pour dire qu'on peut débattre de tel ou tel point sur les impacts et l'intérêt du parc éolien, mais malheureusement se passe actuellement le débat sur la transition énergétique. On sait que l'éolien ne résoudra pas le problème de la transition énergétique. Et... oui... je voulais dire seulement qu'il ne faut pas s'étonner si parfois on peut mettre en doute l'intérêt économique qui est présenté. Par exemple, le gain en gaz à effet de serre, il est tout à fait ridicule par rapport à ce que génèrent le chauffage, le transport ou l'agriculture. Donc, voilà. Il y a des choix à faire. Il ne faut pas croire qu'on peut accepter le choix de l'éolien sans réfléchir un minimum.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Nous avons entendu votre opinion. Merci. Je souhaiterais donner la parole à... ah, voilà. Merci beaucoup.

Thierry POITEVIN

Bonsoir. Thierry POITEVIN, architecte. Juste une petite question donc pour les maîtres d'ouvrage. Question qui a dû vous être posée plusieurs fois déjà ou plusieurs dizaines de fois. Avez-vous fait ou prévoyez-vous de faire des images de synthèse d'insertion dans l'environnement, vu notamment du Croisic et de Batz-sur-Mer qui sont les plus près, et de Piriac et de Pornichet d'autre part ? Est-ce que ce sera disponible ? Est-ce que ce sera visible quelque part ? Disponible sur internet, ce serait l'idéal. Donc, voilà.

Gaëtan DUCHÊNE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Alors, très concrètement, parmi les réalisations qu'on a proposées dans le cadre de ce débat, vous en avez une en grand format dans le fond de la salle sur la commune du Croisic. D'ici, je crois qu'il s'agit de la Pointe du Diable. Nous, ce qu'on a fait, c'est un travail de photomontage, donc c'est ce que vous évoquiez, c'est-à-dire des prises de vue dans lesquelles on vient intégrer le projet tel qu'on le propose. On a réalisé différents supports. On a réalisé des cahiers qui sont disponibles également à la sortie de la salle et sur lesquels vous pouvez consulter ces photomontages. On a réalisé des tirages grand format, qui permettent de restituer la vision. Vous en avez un exemple dans le fond de la salle. On a mis en ligne également ces photomontages sur le site. J'en profite pour réagir, puisqu'il y a eu une contribution sur le site qui réclamait plus de définition. Donc, on va fournir et on va mettre en ligne sur le site les formats bruts de ces photos, donc avec la plus haute définition possible. Et puis, je me permettrai de renvoyer, Madame la Présidente, si vous le permettez, vers la réunion de La Baule. Et dans le cadre de cette réunion...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Le 10 juillet.

Gaëtan DUCHÊNE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Le 10 juillet. Nous nous sommes engagés lors de la dernière réunion à présenter, représenter en détail notre méthodologie, à restituer également des expertises qui vont être menées sur notre méthodologie par un laboratoire du CNRS. Également sur d'autres photomontages qui ont été proposés, notamment par l'association Prosimar dans le cadre de ce débat. On les soumettra également à la même expertise, de manière à apporter tous les éléments nécessaires au débat. Et puis, il y aura également une demande complémentaire qui a été faite et qui sera restituée dans ce cadre. Je vais laisser la parole à Madame la Présidente, peut-être.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Ce n'est pas la parole. C'est parce que simplement on s'est toujours tenu à des réunions de 3 heures. Nous arrivons... Oui, il y a une petite main, et une petite main ici. Quand je dis petite main... Donc, très rapidement Madame et Monsieur pour vos questions, réponses et... et ensuite, on lèvera la séance.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Anne-Laure BARILLÉ, Bio-Littoral. Donc, je sais que la composante emploi dans la région est extrêmement importante et particulièrement pour les pêcheurs, parce qu'on a du mal à recruter des jeunes et puis à leur donner un avenir. Dans ce projet, on a beaucoup entendu d'emplois, d'emplois, d'emplois. Notamment au début, pendant quatre ans, quand on était

censé relancer les chantiers STX et les chantiers de Saint-Nazaire. Ça, c'était une grosse promesse qui s'est vue annulée le lendemain de la signature.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Votre question sur le projet, s'il vous plaît, Madame.

Anne-Laure BARILLÉ, directrice bureau d'études Bio-Littoral

Alors, après, je veux vous rappeler aussi d'une réunion qui a eu lieu le 26 septembre 2012 à la CCI de Saint-Nazaire où tous les chefs d'entreprise étaient convoqués et on leur a redit... C'était Madame Frédérique RICHARD, responsable EDF Achat, qui leur a dit que de toute façon il fallait faire partie d'un réseau, répondre à plein de normes et que la centrale d'achat était à Barcelone, qu'il fallait faire toutes les offres... toutes les offres étaient en anglais, et que de toute façon c'était des offres européennes. Et qu'en plus, en qualification, au-delà de toutes les normes européennes, parce qu'EDF était très, très à cheval sur la sécurité, il fallait que les gens soient déjà des professionnels de l'éolien. Pensez-vous beaucoup... Pensez-vous réellement que ça va créer beaucoup d'emplois sur le port ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci pour cette question. Une autre question, Monsieur, s'il vous plaît. Si vous voulez bien, Monsieur, donnez un autre micro ici. Voilà. Et qui est-ce qui demande encore la parole ? C'est bon. Et après, c'est terminé. Rapidement, votre question, Monsieur, s'il vous plaît. Il nous reste des rencontres, nous serons présents sur les débats mobiles, donc merci beaucoup de poser votre question.

Christian ROBIN, conseiller municipal

Bien, très bien.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous vous représentez à nouveau, bien sûr.

Christian ROBIN, conseiller municipal

Christian ROBIN, conseiller municipal. Et j'ajoute membre de la commission de l'urbanisme et chargé par Monsieur le Maire, avec d'autres collègues, de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Donc, c'est vrai que nous devons, nous, prévoir l'impact que cela... que le choix de la Turballe aura sur l'aménagement de notre territoire. Donc, la question qui est posée au maître d'œuvre, moi, une question que je me pose : pourquoi La Turballe a-t-il été choisi ? Quelles spécificités par rapport à Saint-Nazaire ? Et mon inquiétude est quelle assurance, Monsieur le maître d'ouvrage, pouvez-vous nous donner sur la pérennité du choix de La Turballe d'une part ? Et d'autre part, que va-t-on y faire exactement ? Parce qu'on a eu des chiffres divers, 200 ingénieurs seraient à demeure. Parfois, c'est 100. Je vois que ce soir, c'est 100, avec des techniciens, etc. Donc, on n'a pas une vision... disons qu'on a une information univoque. On n'a pas d'information objective sur ce qui va se faire. Et nous, à partir de là, comment allons-nous prévoir le choix qui va être fait par exemple entre des appartements-hôtels, entre des zones industrielles, entre du développement d'urbanisme, du développement...

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur. Je crois qu'on a compris le sens de votre question. On prend ces deux dernières questions. Encore une fois, on se tient depuis le début à ces 3 heures. On va demander au maître d'ouvrage de vous répondre. Vous pourrez éventuellement prolonger la rencontre.

Christian ROBIN, conseiller municipal

J'avais fini ma question, Madame.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup Monsieur. Et surtout, n'hésitez pas à venir à d'autres réunions, nous rejoindre au débat mobile. Merci encore une fois pour ces deux dernières questions. Le maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF Énergies Nouvelles

Je vais répondre à la première. Et Gaëtan à la seconde. Alors, la première. Sur STX, il n'y a jamais eu d'accord de signer. Donc, c'est dommage de répandre ce type d'inexactitudes, mais je le rectifie tout de suite. Et STX était venu à Saint-Brevin d'ailleurs, Monsieur Laurent CASTAING. Vous n'étiez pas là, Madame BARILLÉ, c'est dommage. Avec STX, nous n'avons pas d'accord. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui nous n'avons pas de projet. Nous avons un projet, pardon. Mais nous n'avons pas encore fini le débat public, nous n'avons pas encore déposé d'autorisation. Donc, le chantier, nous l'avons dit, ça n'est pas maintenant. C'est dans quelques années. En revanche, qu'est-ce que nous faisons ? Nous nous y préparons. Donc, nous discutons avec STX. Nous discutons bateaux, nous discutons pièces de transition, nous discutons sous-stations. Et tout ça a été présenté – et je pense que c'est sur le site internet de la Commission – tout ça a été présenté dans le détail par Laurent CASTAING lui-même, le président de STX, lors du débat public de Saint-Brevin.

Sur les emplois créés, également à Saint-Brevin, Jérôme PÉCRESSÉ d'Alstom était venu et a présenté dans le détail son plan industriel et les 5 000 emplois associés, dont la moitié ici, en Loire-Atlantique et l'autre moitié en Basse-Normandie.

Enfin, sur les appels d'offres européens, effectivement pour un certain nombre de composants du parc, comme les fondations par exemple, qui représentent des montants importants, nous sommes soumis, parce que nous sommes filiales du groupe EDF, à une réglementation – et nous obéissons à la loi – qui nous contraint à lancer des appels d'offres européens. Alors, qu'est-ce qu'on fait pour s'y préparer ? Et bien, justement, on travaille avec les entreprises locales pour qu'elles aient la possibilité de s'y préparer. C'est dans un an, c'est dans deux ans, ces appels d'offres. Il faut monter en compétence sur la sécurité. Oui, il faut monter en compétence sur l'anglais, parce qu'on est sur des chantiers qui nécessitent effectivement cette pratique. Et ce qui est bien, c'est que les entreprises ont le temps de s'y préparer. Ce qui est bien aussi, c'est qu'il y a des organismes comme Neopolia qui sont facilitateurs, parce que ce sont des clusters d'entreprises, qu'ils organisent des réunions lors desquelles nous intervenons pour expliquer nos process et donner toutes les chances aux acteurs locaux de prendre leur part dans ce chantier.

Donc, on a... voilà, de multiples activités. Et je regrette que vous déformiez ainsi les propos qui avaient été tenus.

Sur la seconde partie, je propose que ce soit Gaëtan qui réponde.

Gaëtan DUCHÊNE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Alors, la question était : pourquoi le choix de La Turballe, et qu'est-ce qu'on y fait ? Ce que l'on a présenté brièvement tout à l'heure, mais on aura l'occasion d'y revenir beaucoup plus en détail lors de la réunion du 3 juillet qui traitera notamment de l'exploitation maintenance, on a présenté le projet d'une implantation de base d'exploitation maintenance à La Turballe. Base d'exploitation maintenance, ce qui veut dire qu'on va faire deux choses. On va faire de l'exploitation. Pour ça, on a besoin de pouvoir envoyer des gens régulièrement, rapidement si c'est nécessaire, sur le parc. Pour pouvoir envoyer des gens, on a besoin d'être relativement proches et d'avoir une bonne accessibilité sur les conditions portuaires. Il se trouve qu'on a regardé les différentes propositions portuaires à proximité du projet de parc. Le port de La Turballe permettait de rassembler ces différentes caractéristiques. À savoir, on a un port qui est facilement accessible. On peut mobiliser rapidement des personnels pour les envoyer sur site, faire les opérations nécessaires à l'exploitation du parc. Et puis, il y a la partie maintenance. La partie maintenance, elle se sépare en plusieurs activités. Il y a une partie maintenance lourde. S'il y a besoin de venir changer des gros composants sur le projet, il n'est pas prévu que ça se fasse à La Turballe, puisque ça nécessite des bateaux plus importants, des moyens plus importants, qui arriveraient directement par la mer. Par contre, il y a toute l'autre partie de la maintenance qui est liée plutôt à des pièces de taille plus modeste. Donc, il faut pouvoir stocker ces pièces. Il faut pouvoir éventuellement réparer ces petites pièces qui peuvent être amenées à la journée. Et pour ça, on a besoin sur le site portuaire également d'un espace pour pouvoir... que les personnels travaillent à proximité directement des bateaux qui ramènent les pièces sur le site. Donc, c'est bien pour ça que le site de La Turballe qui présente ces caractéristiques-là a été retenu et proposé dans le cadre du projet.

Pour reprendre également un élément de votre question sur les pourcentages... le type d'activité, il y aura une grande proportion dans ces personnels de techniciens supérieurs à 80 %, alors qui vont des opérations purement d'exploitation – ça va être des gens qui vont faire la conduite du parc, qui vont le surveiller en temps réel – et puis des techniciens qui vont être plutôt des techniciens d'intervention qui vont être des électriciens, des mécaniciens, qui ont la capacité et la formation d'aller sur le parc et de monter sur des navires pour aller sur les éoliennes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Merci à tous, malgré les conditions d'accueil dans cette salle mise à notre disposition par la commune. Merci aux invités. Merci à la régie qui a fait tout ce qu'elle pouvait pour permettre au maximum d'entre nous d'être assis. Et bonne soirée. Et surtout, le débat n'est pas fini. Il continue. Donc, rendez-vous au 3 juillet. Bonne soirée !